



DOCUMENT D'INFORMATION

ADMISSION SUR NYSE ALTERNEXT PARIS

Conformément à :

- La loi n° 2009-1255 du 19 octobre 2009 "tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers" et prévoyant "la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations de ses instruments financiers sur un système multilatéral de négociation organisé (SMNO)",
- L'arrêté du 4 novembre 2009 portant sur l'homologation des modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, tel que publié au journal officiel du 13 novembre 2009, et
- Les articles 1.4, et 3.3 des règles de NYSE Alternext Paris telles que publiées le 15 février 2012.

Le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris a décidé l'admission sur NYSE Alternext Paris des 1 947 700 actions existantes composant le capital de la société UMANIS.

L'admission des actions de la société UMANIS aura lieu le 5 février 2014, selon la procédure de cotation directe dans le cadre de son transfert du marché réglementé de NYSE Euronext à Paris vers NYSE Alternext Paris.



Listing Sponsor

SOMMAIRE

1	RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012 (CLOTURE 31 DECEMBRE 2012)	3
2	RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2013 (CLOTURE 30 JUIN 2013)	47
3	SITUATION DE TRESORERIE	81
4	EVOLUTION DU COURS DE BOURSE	82
5	DESCRIPTION DE L'ACTIONNARIAT	83
6	ETAT DES COMMUNICATIONS FAITES SUR NYSE EURONEXT C	84

1 RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2012 (CLOTURE 31 DECEMBRE 2012)

1.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	Note n°	31/12/2012	31/12/2011
Goodwills	6	26 465	26 465
Immobilisations incorporelles	6	1 857	2 143
Immobilisations corporelles	7	1 357	967
Autres participations	8	159	159
Créances et autres actifs financiers à long terme	9	1 781	1 234
Impôts différés actifs		4 767	5 633
Actifs non courants		36 386	36 600
Stocks	10	24	39
Clients et comptes rattachés	11	27 655	26 568
Autres actifs courants	12	5 515	5 319
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	3 390	1 754
Actifs courants		36 585	33 680
TOTAL ACTIF		72 971	70 280

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	Note n°	31/12/2012	31/12/2011
Capital social	14	2 548	2 618
Primes d'émission		31 923	32 245
Autres Réserves		-17 407	-21 059
Ecart de conversion		-75	36
Résultats de la période	15	2 837	3 637
Capitaux propres part du groupe		19 825	17 477
Intérêts minoritaires		167	149
Total des Capitaux propres		19 992	17 626
Emprunts et Dettes Financières à long terme	17	7 082	9 472
Provisions à long terme	18	1 644	1 043
Impôts différés passifs		690	697
Passifs non courants		9 416	11 213
Autres provisions courantes	19	1 452	1 539
Passifs financiers courant	16	9 675	8 704
Fournisseurs et comptes rattachés	21	7 940	7 792
Impôt courant exigible			
Autres dettes courantes	21	24 496	23 406
Passifs courants		43 563	41 442
TOTAL PASSIF		72 971	70 280

1.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I

<i>En K€</i>	Note n°	31/12/12	31/12/11
Chiffre d'affaires	5	88 004	81 151
Autres produits de l'activité			1
Produits des activités ordinaires		88 004	81 152
Achats consommés		-6 908	-6 211
Charges externes		-19 376	-18 139
Charges de personnel	24	-53 754	-48 529
Impôts & taxes		-1 298	-953
Amortissements et dépréciations		-651	-578
Autres produits et charges d'exploitation		-101	-100
Résultat opérationnel courant		5 917	6 642
Autres produits opérationnels	25	334	1 711
Autres charges opérationnelles	25	-647	-2 541
RESULTAT OPERATIONNEL		5 604	5 812
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	26	-696	-871
Coût de l'endettement financier net		-696	-871
Autres produits et charges financiers	26	561	-71
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence			
RESULTAT AVANT IMPÔTS		5 469	4 870
Charges d'impôt	27	-2 583	-1 172
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 886	3 698
Intérêts minoritaires		50	61
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE		2 837	3 637
Résultat par action - en euros			
avant dilution	15	1,21	1,53
après dilution	15	1,21	1,53

1.3 ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II

<i>En K€</i>	Note n°	31/12/2012	31/12/2011
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 837	3 637
Autres Eléments du résultat global			
Ecarts de conversion des activités à l'étranger			
Actifs financiers disponible à la vente			
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture		273	
Réévaluation d'immobilisations corporelles			
Impôt sur le résultat des autres éléments du Résultat Global		68	
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies		-475	
Quote-part des autres éléments du résultat Global dans les participations en équivalence			
RESULTAT GLOBAL TOTAL		2 703	3 637

1.4 TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/12	31/12/11
Résultat net Groupe et Minoritaires	2 886	3 698
Dotations nettes aux amortissements et provisions	836	16
Plus et moins-values de cession	1	-216
Autres flux non cash en résultat	-141	-187
Coût de l'endettement financier net	696	871
Variation des Impôts Différés	964	6
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	5 241	4 188
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel courant	-30	921
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	5 211	5 109
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	5 211	5 109
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-604	-290
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	15	9
Acquisitions d'immobilisations financières	-385	-1 119
Cessions d'immobilisations financières	10	
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		-12 733
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-964	-14 133
Apports en fonds propres		
Créances incorporées en fonds propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		
Remboursements d'emprunts	-2 456	-1 432
Intérêts financiers nets versés	-696	-871
Flux liés aux opérations de financement garantis	1 050	-817
Autres flux liés aux opérations de financement	-374	12 750
Frais d'émission d'emprunts		-345
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	-2 476	9 285
Variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	1 771	261
Différence de change nette		0
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	1 588	1 327
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	3 359	1 588

1.5 TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

31/12/2012	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.10	2 842	33 214	-23 477	-1 178	2 656	14 058	39	14 097
Affectation du résultat 2010			2 656		-2 656			
Résultat de la période 2011					3 637	3 637	61	3 698
Variations du capital de l'entreprise consolidante	-225	-969		1 194				
Variation des actions propres				-434		-434		-434
Variation des écarts de conversion			96			96	6	102
Variation de périmètre							43	43
Autres			120			120		120
Capitaux propres au 31.12.11	2 617	32 245	-20 605	-418	3 637	17 477	149	17 626
Affectation du résultat 2011			3 637		-3 637			
Résultat de la période 2012					2 836	2 836	50	2 886
Variations du capital de l'entreprise consolidante	-69	-322		391				
Variation des actions propres				-227		-227		-227
Variation des écarts de conversion			-75			-75	-5	-80
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture			182			182		182
Écarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			-316			-316		-316
Autres			-78			-78		-78
Variation périmètre			28			28	-28	
Capitaux propres au 31.12.12	2 548	31 922	-17 227	-254	2 836	19 825	167	19 992

1.6 NOTES ANNEXES

1.6.1 MÉTHODES COMPTABLES

1.6.1.1 *Référentiel comptable*

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés publiés au titre de l'exercice 2012 sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers de l'exercice 2012 sont les huitièmes états financiers complets établis par le Groupe conformément au référentiel IFRS. Ils comprennent, à titre de comparatif, le compte de résultat de l'exercice 2011, ainsi que le bilan au 31 décembre 2011.

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 n'ont pas donné lieu à une application anticipée. Cela concerne essentiellement l'Amendement de la norme IAS 1 « présentation des états financiers » portant sur les informations à fournir.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2005 les normes IAS 32 « Instruments financiers : information à fournir et présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » ainsi que la révision de la norme IAS 19 « Avantages au personnel » concernant la comptabilisation des écarts actuariels. De plus, la norme IAS19R n'a pas fait l'objet d'une application anticipée.

1.6.1.2 *Présentation des états financiers*

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

La contribution du Groupe Aura aux comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 est en année pleine, soit 12 mois, versus une contribution de 11 mois sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011.

1.6.1.3 *Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et jugements*

Dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS, Umanis est amenée à procéder à un certain nombre d'estimations et à retenir certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables, qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats réels futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du groupe portent notamment sur les dépréciations des créances clients, l'évaluation des immobilisations incorporelles, les provisions et les impôts différés :

- Dépréciations des créances clients

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

Le montant des dépréciations de créances clients représente 1 398 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (à comparer à 1 678 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

- Frais de développement capitalisés, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1-9. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial de manière prospective.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Comme indiqué en note 1-10, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés. Une évolution des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment, étant entendu que les pertes de valeurs relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Le montant net des goodwill est de 26 465 milliers d'euros au 31 décembre 2012, contre 26 465 milliers d'euros 31 décembre 2011.

- Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Au titre de l'exercice 2012 aucune perte à terminaison n'a été comptabilisée.

- Provisions pour risques et passifs éventuels

Les litiges avec les salariés ayant quitté la société et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de notre meilleure estimation du risque encouru établie par nos avocats et/ou juristes du groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 223 milliers d'euros au 31 décembre 2012 (à comparer à 310 milliers d'euros au 31 décembre 2011).

- Dérivés de couverture (Swap)

Conformément aux exigences des banques, dans le cadre du prêt qu'elles ont consenti pour l'acquisition d'Aura, qui prévoyait la mise en place d'un produit de couverture de taux d'intérêts (EURIBOR / taux fixe), Umanis a effectué une opération de swap amortissable pour un montant initial de 10 750 K€ sur la période du 30 mars 2011 au 30 décembre 2014.

Le montant du Swap, au 31 décembre 2012, comptabilisé en « Autres actifs non courants » s'élève à 273k€. S'agissant d'un instrument de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

- Crédit Impôt Recherche

La société Umanis peut déposer, selon les années, auprès de l'Administration Fiscale, un dossier en vue de l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche correspondant à des coûts engagés sur l'exercice précédent, la société n'étant pas en mesure d'estimer le montant du CIR sur l'exercice pendant lequel les coûts ont été engagés.

Cette subvention est comptabilisée en tant que produit opérationnel.

Au 31 décembre 2012, la société n'a comptabilisé aucun Crédit Impôt Recherche dans ses comptes.

- Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est plus probable qu'improbable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 31 décembre 2012, le cumul des impôts différés activés nets est de 4 077 milliers d'euros (à comparer à 4 936 milliers d'euros au 31 décembre 2011). Le groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non sur la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le groupe serait alors dans l'obligation de revoir à

la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le résultat.

1.6.1.4 Principes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 comprennent les comptes d'Umanis SA et ceux des filiales qui sont toutes contrôlées, directement ou indirectement, de manière exclusive par Umanis. Elles sont donc intégrées globalement.

La liste complète des filiales intégrées au périmètre de consolidation et les méthodes y afférentes sont fournies en note 4.

1.6.1.5 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés, conformément à IFRS 3 révisée selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris ainsi que les passifs éventuels assumés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

- Actifs et Passifs

Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs identifiables et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis.

- Goodwill

L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans les actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Si cette différence est positive, elle est comptabilisée à l'actif, en goodwill (voir également notes immobilisation incorporelles et dépréciation des actifs). Dans le cas contraire, elle est comptabilisée immédiatement en produits.

1.6.1.6 Information sectorielle

Le groupe Umanis caractérise un secteur d'activité comme une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou de services, qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs.

Un secteur géographique est une composante distincte, engagée dans la fourniture de produits ou services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres environnements économiques.

Le premier et le deuxième niveau de l'information sectorielle du groupe Umanis sont respectivement le « secteur d'activité » et le « secteur géographique ».

Umanis a donc défini cinq secteurs d'activité distincts (cf note 5) qui sont :

- Business Intelligence (comprenant les entités juridique Umanis SA et une quote-part d'Umanis France)
- Consulting (comprenant une quote-part de l'entité Umanis France et la totalité d'Umanis consulting)
- Clinical Research Organisation (CRO) (Comprenant une quote-part d'Umanis France)

- Centre d'appels (Comprenant l'entité Umanis Managed Services)
- Computer (Achat revente de matériel informatique)

Les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles sont qualifiés d'actifs sectoriels. Il s'agit principalement de goodwill.

Les passifs résultant des activités d'un secteur, directement attribuables à celui-ci ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés sont qualifiés de passifs sectoriels.

Les actifs et les passifs identifiés sur les lignes « non affectés » comprennent notamment les impôts différés, les actifs financiers non courants et les dettes financières, mais regroupent également les actifs et passifs qui ne peuvent pas être raisonnablement affectés à un secteur d'activité.

Les secteurs géographiques retenus sont la France et l'Europe. Pour le secteur de la France, les différentes régions dans lesquelles le groupe est implanté répondent à la définition d'un seul et unique secteur compte tenu de leur exposition identique en matière de risque et rentabilité.

1.6.1.7 Méthodes de conversion

- Transactions libellées en monnaies étrangères

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

- États financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des sociétés exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique.
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecart de conversion » et n'affecte pas le résultat.

1.6.1.8 Nouvelles normes et amendements

- Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2012

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2012. Elles concernent principalement :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers » ;
- Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2012

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2012 :

▪ Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés »
- IFRS 11 « Accords conjoints »
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités »
- IAS 27 amendée « États financiers individuels »
- IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »

▪ Autres normes :

- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » ;
- IFRS 1 amendée : « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants »
- IFRS 1 amendée : « Prêts gouvernementaux »
- IFRS 7 amendée : « Information à fournir – Compensation des actifs et passifs financiers »
- IFRS 10/11/12 amendées « Dispositions transitoires »
- IAS 1 amendée « Présentation des autres éléments du résultat global » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- IAS 19 amendée « Avantages du personnel » ;
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert ».
- IAS 32 amendée « Compensation des actifs et passifs financiers »
- les amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiées en mai 2012.

1.6.1.9 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

▪ Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe
- coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Dans le cas spécifique des logiciels, les frais de développement de logiciels sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Pour les logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

- Immobilisations acquises

Les actifs incorporels acquis par le groupe Umanis sont également comptabilisés à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

- Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

- Amortissements

- Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.
- En règle générale l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire à l'exception d'un logiciel spécifique dont la durée d'utilisation est de 4 ans.
- Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note « Dépréciation des actifs »).

1.6.1.10 Goodwill

Les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Ils sont inscrits à l'actif du bilan.

Les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Les dépréciations relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des divisions opérationnelles du groupe (cf note 6), aux actifs nets correspondant (y compris goodwill). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données du marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés en conseil d'administration.

- Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Afin de correctement apprécier les différentes pertes de valeur Umanis a déterminé 5 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondant à chacune de ses branches d'activité. Les cinq secteurs ainsi déterminés sont : Conseil, Business Intelligence, Centre d'Appel, Recherche Clinique et Computer. Les goodwill du groupe sont concentrés sur seulement deux de ces branches (BI et Conseil). Seules ces dernières font l'objet de tests. La détermination de la juste valeur de l'unité se fait selon la méthode des Discounted Cash Flow.

1.6.1.11 Immobilisations corporelles

- Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

- Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

- Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit bail ou de location-financement sont traitées conformément à IAS 17 selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (cf note 1.13 Contrats de location).

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux cités et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

- Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué, sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Types d'immobilisations	Durées
Installations techniques et outillages	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

1.6.1.12 Dépréciation des actifs

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », au moins une fois par an à la clôture des exercices ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les tests annuels sont effectués au cours du quatrième trimestre.

Les autres actifs immobilisés autres que les stocks, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages du personnel et les actifs financiers compris dans le champ d'IAS 32 et 39 sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances, indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

- Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif isolé, c'est-à-dire qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs), et de sa sortie in fine. Le taux d'actualisation est le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle du marché, de la valeur temps et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif considéré.

La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

- Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées.

Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées, à l'exception de celles comptabilisées pour un goodwill qui sont considérées comme définitives.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

- Taux D'actualisation

Les cash flows futurs déterminés à horizon 5 ans et la valeur terminale calculée par la méthode Gordon Shapiro font l'objet d'une réactualisation au taux de 9.80 % correspondant au WACC (weighted average cost of capital) déterminé par le groupe. Ce taux est conforme à ceux retenus par les entreprises de notre secteur d'activité.

1.6.1.13 Contrats de location

▪ Location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur :

- le rapport entre la durée de location des actifs et leur durée de vie
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé
- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location
- l'existence d'une option d'achat favorable
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les biens faisant l'objet de la location sont alors comptabilisés en immobilisations et une dette financière d'un montant équivalent est constatée. Chaque échéance de versement est ventilée entre une charge d'intérêts et le remboursement de la dette financière.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

▪ Location simple

Les contrats de location ne possédant pas les caractéristiques d'un contrat de location-financement sont enregistrés comme des contrats de location opérationnelle et seuls les loyers sont enregistrés en résultat.

Umanis n'a souscrit aucun contrat de location significatif.

1.6.1.14 Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales et autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, en fonction des risques d'irrecouvrabilité évalués au cas par cas.

1.6.1.15 Cessions de créances et emprunts garantis

Les créances cédées à des tiers par le biais d'affacturage ou de Dailly sont sorties de l'actif du groupe lorsque l'essentiel des risques et avantages qui leur sont associés sont également transférés à ces tiers. Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi, les créances sont alors conservées à l'actif et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité (cf. notes 11 et 16).

1.6.1.16 Stocks

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du coût moyen pondéré) et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation des matières premières et des autres éléments stockés tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

1.6.1.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

1.6.1.18 Autres actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les titres de participation des sociétés non contrôlées ou bien contrôlées, mais non consolidées en raison de leur caractère non significatif, les prêts et les autres dépôts et cautionnements.

Ces actifs sont présentés en actifs non courants, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en actifs courants ou en équivalent de trésorerie selon les cas.

- Les titres de participation de sociétés non cotées, qui représentent les intérêts du groupe dans le capital de sociétés contrôlées mais non consolidées, sont évalués à la juste valeur correspondant à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique. Cet actif fait alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.
- Les prêts et les autres dépôts et cautionnements, ayant une échéance fixée supérieure à un an que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à échéance, sont classés en tant qu'actifs non courants. Ils sont évalués au coût amorti, diminué des éventuelles pertes de valeur comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du fait d'un événement intervenu après la comptabilisation initiale de l'actif.
- Les autres actifs financiers sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont directement inscrits en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit réalisé.

1.6.1.19 Capital potentiel

Paiements fondés sur des actions.

Le groupe Umanis dispose de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Les options de souscription et/ou d'achat d'actions ont été émises à des cours avantageux à la date de leur attribution. Ces plans ayant tous été octroyés avant le 7 novembre 2002, les coûts liés à ces avantages ne sont pas comptabilisés au compte de résultat. Le détail des plans d'attribution d'options est présenté en note 14.3.1.

Concernant les décisions d'attribution de Bons de Souscription de Parts et de Créateurs d'Entreprise (BSPCE), Bons de Souscription d'Actions (BSA) il convient de se reporter au tableau récapitulatif figurant à la note 14.3

L'ensemble des plans octroyés par la société sont traités conformément à IFRS 2.

1.6.1.20 Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts de transaction y afférent. Ces emprunts restent, pour leur évaluation ultérieure, comptabilisés au coût amorti en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée de ces emprunts.

Il convient de préciser que les frais d'émission d'emprunts sont comptabilisés en déduction de la dette et étalés sur la durée de l'emprunt selon la méthode du coût amorti.

1.6.1.21 Avantages du personnel

- Retraites

Le groupe n'est engagé que sur les régimes de base et des régimes à cotisations définies, il comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

- Indemnités de Fin de Carrière

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont provisionnés au bilan.

Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le groupe Umanis est engagé. Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus.

Au sein du groupe, les régimes à prestations définies correspondent aux indemnités de départ en retraite.

L'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite est conforme à la norme IAS 19.

Celle-ci consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont portés en capitaux propres.

Le groupe n'a pas contracté d'engagement en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités ou d'allocations en raison de départs à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de son personnel autres que les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière prévus par la convention collective Syntec.

Le calcul de l'engagement est effectué semestriellement selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements sont réajustées chaque année en fonction des conditions économiques de l'exercice. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Les principales hypothèses retenues pour l'établissement de ces calculs sont les suivantes :

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture est cohérent avec le taux de rendement des emprunts obligataires d'Etat.

La provision d'indemnité de fin de carrière consiste à estimer les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.

On note par ailleurs qu'aucune provision d'indemnité de fin de carrière n'a été constatée pour les filiales espagnole (58 salariés), luxembourgeoise (17 salariés) et kazakh (13 salariés), l'engagement étant peu significatif compte tenu de la petite taille de ces entités.

- Autres avantages du personnel

Dans le cas où une société accorde des avantages certains à ses salariés, ces avantages doivent être évalués et provisionnés dans les comptes de la société par le biais d'une provision pour risques et charges.

Umanis n'accorde pas, à ce jour, d'autres avantages du personnel au sens de la norme IAS19.

1.6.1.22 Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées, conformément à la norme IAS 37, lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.

1.6.1.23 Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble des dettes est enregistré au coût d'achat historique.

Après leur comptabilisation initiale, le groupe Umanis évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la dette correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaire pour régler l'obligation. La dette est donc actualisée et sa valeur comptable augmente à chaque exercice pour refléter l'écoulement du temps. Cette augmentation est comptabilisée en charges financières.

1.6.1.24 Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement.

Les différences sont temporaires lorsqu'elles doivent s'inverser dans un avenir prévisible.

La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés. Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Conformément à la norme IAS 12 Impôts, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions des résultats fiscaux futurs.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif. A ce titre, un périmètre d'intégration fiscale est en vigueur dans le groupe composé des sociétés : Umanis Sa (tête d'intégration fiscale), Umanis Managed Services, Umanis Consulting, Umanis Institut, Umanis Computer et Ums Courtage. Ces sociétés sont intégrées fiscalement dans le cadre de l'article 223 A du Code Général des Impôts. Elles constituent, de ce fait, une entité fiscale unique.

1.6.1.25 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits des activités courantes des sociétés intégrées.

- Prestations de services et Contrats à long terme (88 004 K€)
 - Prestations en régie :

Le chiffre d'affaires des prestations en régie est reconnu au fur et à mesure de la réalisation des prestations.

- Prestations en mode projet :

Les produits afférents aux prestations de services dans le cadre de contrats à long terme sont enregistrés en fonction de l'avancement de la prestation. L'avancement est évalué sur la base des travaux exécutés à la date de clôture.

Les revenus ne sont pas comptabilisés lorsqu'il subsiste une incertitude significative quant au recouvrement du prix de la prestation.

- Autres prestations

Les autres prestations de services sont comptabilisées lors de la réalisation.

1.6.1.26 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

En particulier les éléments inhabituels définis comme des produits ou charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant, font partie du résultat opérationnel.

1.6.1.27 Instruments financiers dérivés

Ni la société ni ses filiales n'ont eu recours à de nouveaux instruments financiers. La société et ses filiales facturent et achètent dans la devise de chaque pays et ne prennent donc pas de risque de change. Les prestations intra groupe sont facturées en Euros, hormis celles concernant le Kazakhstan. Il n'y a pas de couverture de change sur ces factures compte tenu de la faible volatilité du KZT.

1.6.1.28 Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées, le cas échéant, des détentions par le groupe de ses propres actions.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales.

La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture. Par ailleurs, le résultat net est ajusté afin d'éliminer les effets financiers nets d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

1.6.1.29 Comparatif Contribution au Résultat Consolidé

Le Groupe Aura a été acquis le 28 janvier 2011. De ce fait, sa contribution aux comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 se limite à 11 mois d'activité.

Afin de faciliter le comparatif du 31 décembre 2011 versus 31 décembre 2012, un compte de résultat comparatif sur une base de douze mois, arrêté à la date du 31 décembre 2011, vous est présenté ci-après.

En K€	janv.-11	Contribution au résultat consolidé 31.12.2011 (11 mois)	Proforma janvier à décembre 2011 (12 mois)
Chiffre d'affaires	2 282	20 876	23 157
Autres produits de l'activité	1	1	2
Produits des activités ordinaires	2 282	20 877	23 159
Achats consommés	-702	-5 779	-6 481
Charges externes	-652	-6 794	-7 446
Charges de personnel	-697	-6 138	-6 835
Impôts & taxes	-44	-120	-164
Amortissements et dépréciations	-7	-261	-269
Autres produits et charges d'exploitation	0	1	1
Résultat opérationnel courant	181	1 785	1 966
Autres produits opérationnels	0	0	0
Autres charges opérationnelles	0	-212	-212
RESULTAT OPERATIONNEL	181	1 573	1 754
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-21	-102	-123
Coût de l'endettement financier net	-21	-102	-123
Autres produits et charges financiers	0	0	0
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	0	0	0
RESULTAT AVANT IMPÔTS	160	1 471	1 631
Impôts différés	-18	52	34
Impôts courants	-5	-743	-749
Crédit d'Impôt Recherche	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	136	780	916
Intérêts minoritaires	0	0	0
RESULTAT NET	136	780	916

1.6.2 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

1.6.2.1 Contrôles Urssaf

Les sociétés Umanis Computer et Aura ont fait l'objet, en début d'année 2012, d'une vérification de l'application des législations de sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires par l'administration sur les années 2009 et 2010.

Ces vérifications ont entraîné pour les sociétés Umanis Computer et Aura un redressement chacune qui a été comptabilisé et soldé dans les comptes clos au 31 décembre 2012 soit 5 679€ pour Umanis Computer et 17 946€ pour Aura.

Des vérifications sont en cours pour les sociétés UMS, Aura Group, Aura Infrastructures et Aura Ingénierie et n'ont donc fait l'objet d'aucune provision dans les comptes clos au 31 décembre 2012.

1.6.2.2 Transactions entre parties liées

* La SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA, est propriétaire d'un immeuble de bureaux, 7/9 Paul Vaillant Couturier à Levallois-Perret, qu'elle loue à Umanis SA. Umanis SA a enregistré dans ses charges au 31 décembre 2012 un montant de 1 154k€ facturé par la SCI 7/9 Paul Vaillant Couturier au titre des loyers et des charges de l'année 2012 et 376k€ au titre de travaux liés à la climatisation des bureaux.

*Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du Groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK (Président): 97 638,97 €
- M. O. POULIGNY (Directeur Général) : 52 856,11 €

1.6.2.3 Réduction de Capital

Dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 28 juin 2011, au terme de sa quatorzième résolution, de procéder à la réduction du capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre par la Société et conformément aux objectifs du programme de rachat d'actions arrêtés par cette même Assemblée, le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 26 avril 2012, a décidé de réduire le capital social de 69.960 €, c'est-à-dire de le ramener de 2.617.620,50€ à 2.547.660,50 € par voie d'annulation de 63.600 actions auto détenues, d'une valeur nominale unitaire de 1,10 €.

Cette annulation ainsi que la réduction du capital corrélative a été réalisée le 26 avril 2012.

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale a été imputée au 31 décembre 2012 sur le poste prime d'émission.

Le capital est donc ainsi porté à la somme de 2 547 660€.

1.6.2.4 Covenants

La Dette Sénior contractée en 2011 à l'occasion de l'acquisition des sociétés formant le Groupe Aura est assortie de covenants.

Ces covenants exigent le respect des ratios financiers suivants :

R1 : ratio de couverture des frais financiers (EBITDA/Frais financiers net cash)

R2 : ratio de levier (dettes financières nettes consolidées/EBITDA)

R3 : ratio de cash cover (cashflow libre consolidé/service de la dette consolidée)

Ces covenants prévoient également une clause dite d'«Excess Cash-flow». Cette clause, si elle est activée, prévoit le remboursement anticipé volontaire par le Groupe de la dette bancaire.

Cette clause ayant été activée sur la base des comptes clos au 31 décembre 2011 pour un montant de 1.184k€, le Groupe, eu égard aux investissements futurs qu'il envisage, a demandé aux Banques de ramener ce remboursement anticipé volontaire à un montant de 592k€.

Ce montant, accepté par les Banques, a été remboursé au mois d'octobre 2012.

Le montant de l'Excess Cash Flow au 31 décembre 2012 est de 382k€. Ce montant est inférieur au minima prévu par la clause contractuelle et ne fera donc pas l'objet d'un remboursement.

1.6.2.5 Reprises diverses

Des reprises de provisions devenues sans objet et des apurements de divers comptes courants sont inclus dans les comptes clos au 31 décembre 2012 pour un montant global de 986k€. Ces reprises et produits divers, qui n'ont pas un caractère récurrent, impactent le Résultat Opérationnel Courant pour 576 K€ et le Résultat Financier pour 410 K€.

1.6.2.6 Restructurations juridiques du Groupe Umanis

Dans un souci de simplification de l'organigramme juridique du groupe et de rationalisation des coûts de gestion administrative, il a été décidé de procéder aux opérations suivantes sur le 2ème semestre 2012 :

- *Fusion simplifiée de la société AURA au profit de la société UMANIS France*

La fusion a pris effet le jour de sa réalisation définitive soit le 8 octobre 2012 avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2012.

Cette opération a généré un boni de fusion de 216 076 euros sans impact sur les comptes consolidés.

- *Fusion simplifiée de la société UMANIS France au profit de la société UMANIS SA*

La fusion a pris effet le jour de sa réalisation définitive soit le 8 novembre 2012 avec un effet rétroactif juridique, comptable et fiscal au 1er janvier 2012

Cette opération a généré un mali de fusion de 1 066 655 euros sans impact sur les comptes consolidés.

1.6.2.7 Nantissement des Titres Umanis Computer au profit des Banques prêteuses

La fusion simplifiée de la société UMANIS France au profit d'UMANIS SA a conduit à la disparition de la caution dans le cadre du contrat de Prêt ainsi que du Prêt intragroupe conclu entre AURA et UMANIS France.

UMANIS SA ayant repris l'ensemble des droits et obligations à la charge d'UMANIS France, elle a consenti, en garantie du paiement et du remboursement de toutes sommes dues par UMANIS SA aux Banques en principal, intérêts, commissions, pénalités, frais et accessoires au titre du Prêt et pendant toute la durée du contrat de Prêt, un nantissement des actions de la société UMANIS COMPUTER qu'elle détient au profit des Banques et le nantissement de compte d'instruments financiers portant sur le compte spécial ouvert au nom de la société UMANIS SA dans les livres de la société UMANIS COMPUTER au crédit duquel sera porté la totalité des actions qui seront détenues par UMANIS SA, soit 1.174 actions représentant 100 % du capital et des droits de vote de la société UMANIS COMPUTER ainsi qu'une déclaration de nantissement de compte de titres correspondante.

1.6.2.8 Contrôle Fiscal

La société Umanis France (Absorbée par Umanis SA) fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les années 2008 à 2011.

Pour l'année 2008, un redressement a été notifié à la société dont elle conteste le montant. Des vérifications sont toujours en cours pour les années 2009 à 2011 et aucune provision n'a été passée dans les comptes clos au 31 décembre 2012.

1.6.3 EVENEMENTS POST CLOTURE

1.6.3.1 Constitution d'une filiale au Maroc – Umanis BPO

Afin de poursuivre le développement de notre activité à l'étranger, le groupe a décidé de créer une structure juridique autonome à Casablanca au Maroc pour le développement de nos activités offshore en centre de services. Ce centre aura potentiellement une capacité d'accueil de 50 positions.

1.6.3.2 Projet de prise de participation majoritaire dans le Groupe HELICE

A la recherche d'une solution de financement depuis l'automne 2012 pour assurer son retournement, HELICE s'est rapprochée d'UMANIS dans le cadre d'un accord d'exclusivité. Les sociétés envisagent la prise de participation majoritaire d'UMANIS dans Groupe HELICE. L'opération consisterait, après approbation des actionnaires de Groupe HELICE, en la souscription par UMANIS à une augmentation de capital qui lui serait exclusivement réservée.

Cette opération conduirait UMANIS à détenir à l'issue de l'opération 60 % du capital et des droits de vote de Groupe HELICE. Elle serait réalisée aux conditions usuelles à ce type d'opération et après expiration du délai statutaire de convocation des actionnaires et au plus tard le 30 avril 2013.

Cet accord a été soumis à la consultation des instances représentatives du personnel concernées d'UMANIS et Groupe HELICE dans le respect des dispositions légales.

Par cette opération, UMANIS renforcera sa position dans le domaine de l'infrastructure et de la production informatique et atteindra le chiffre d'affaires de 127 M€ Pro format sur la base des comptes clos au 31 décembre 2012 des deux entités. L'ensemble ainsi constitué conservera ses deux métiers historiques :

pour UMANIS : BI, CRM et e-business,
pour HELICE : conseil en infrastructure et production informatique.

L'entrée d'UMANIS dans le capital de Groupe HELICE stabilisera sa santé financière et lui permettra d'accroître ses parts de marché.

1.6.3.3 Nouveaux Baux Commerciaux

Une SCI, la « SCI Pont De l'Arche » a été créée en janvier 2013 et va permettre l'acquisition de locaux dans la région de Tours. Ces locaux seront loués par la société Umanis. Cette SCI est détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'Umanis SA. Les loyers qui seront perçus par cette SCI feront l'objet d'une convention réglementée sur l'exercice 2013.

1.6.4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Umanis comprend 15 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférentes, sont données ci-après.

Nom	Siège	Registre du commerce	Méthode de consolidation	% contrôle	% intérêt
Umanis SA	Levallois - France	RCS 403 259 534	Société mère		Société mère
Etudes, conseils, formations					
Umanis Consulting SAS	Levallois - France	RCS 434 016 853	Intégration globale	98.53%	98.53%
Umanis Institut	Levallois - France	RCS 501 080 501	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Investissement	Levallois - France	RCS 523 432 680	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis (Italie) SRL	Milan - Italie	RI 332 085	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Belgique) SPRL	Bruxelles - Belgique	RCB 0453216563	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Pologne) Sp	Varsovie - Pologne	RHB 53551	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Espagne) SL	Madrid - Espagne		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Allemagne) GmbH	Francfort - Allemagne	HRB 48024	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Maroc)	Casablanca - Maroc	108769	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis Luxembourg	Luxembourg-	2007-2218818	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Computer	Vincennes - France	RCS 440 475 226	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Kazakhstan	Astana - Kazakhstan		Intégration globale	51.00%	51.00%
Centre d'appel					
Umanis Managed Services (anciennement Call One)	Levallois - France	RCS 412 719 986	Intégration globale	100.00%	99.91%
Publicité, Communication					
Ums Courtage	Levallois - France	RCS 423 601 657	Intégration globale	100.00%	100.00%

1.6.5 Informations par segment d'activité et par zone géographique

1.6.5.1 Informations par activité au 31 décembre 2012

2012	Business Intelligence	Consulting	Centres d'Appel	CRO	Computer	Total
Chiffre d'affaires	61 400	8 461	6 299	3 761	8 083	88 004
Résultat Opérationnel	4 904	473	175	-37	89	5 604

1.6.5.2 Informations par activité au 31 décembre 2011

2011	Business Intelligence	Consulting	Centres d'Appel	CRO	Computer	Total
Chiffre d'affaires	56 209	7 405	5 854	4 669	7 014	81 151
Résultat Opérationnel	4 439	525	419	127	302	5 812

1.6.5.3 Informations par zone géographique au 31 décembre 2012

2012	France	Europe	Monde	Total
Chiffre d'affaires	83 024	3 893	1 087	88 004
Résultat Opérationnel	5 315	70	219	5 604

1.6.5.4 Informations par zone géographique au 31 décembre 2011

2011	France	Europe	Total
Chiffre d'affaires	77 165	3 986	81 151
Résultat Opérationnel	5 438	374	5 813

1.6.6 GOODWILLS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31/12/2011	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Autres variations	31/12/2012
Valeurs brutes					
Goodwills	28 930				28 930
Frais de développement					
Brevets et licences	1 009	15			1 024
Autres	2 778				2 778
Total	30 354	15			30 369
Amortissements / Dépréciations					
Goodwills	-2 466				(2 466)
Frais de développement					
Brevets et licences	-960	(7)			(967)
Autres	-683	(295)			(978)
Total	-4 109	-302			(4 411)
Valeurs nettes comptables					
Goodwills	26 465				26 465
Frais de développement					
Brevets et licences	49	8			57
Autres	2 096	(295)			1 801
Total	28 609	-287			28 322

Tous les goodwills ont été testés en fonction des unités génératrices de trésorerie auxquelles ils sont alloués.

Aucune perte de valeur n'a été constatée sur l'exercice.

1.6.6.1 Détail des goodwills par segment en 2012 et 2011 :

Ecart d'acquisition :

2012	Business Intelligence	Consulting	Centres d'Appel	CRO	Computer	Total
Ecart d'acquisition	24 335	2 130	0	0	0	26 465

2011	Business Intelligence	Consulting	Centres d'Appel	CRO	Computer	Total
Ecart d'acquisition	24 335	2 130	0	0	0	26 465

Détail des actifs et passifs :

CREANCES	31/12/2012					
	Total	Business Intelligence	Consulting	Recherche Clinique	Centre D'appel	Computer
Créances clients et comptes rattachés	11 435	7 394	845	624	2 430	143
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	-1 398	-904	-103	-76	-297	-17
Créances mobilisées	17 618	11 392	1 301	961	3 744	220
Avances et acomptes versées sur commandes	24	16	2	1	5	0
Autres créances	5 515	3 566	407	301	1 172	69
TOTAL	33 194	21 463	2 452	1 811	7 054	415

DETTES	31/12/2012					
	Total	Business Intelligence	Consulting	Recherche Clinique	Centre D'appel	Computer
Fournisseurs	7 940	5 134	586	433	1 687	99
Avances et acomptes reçus sur commandes						
Dettes d'impôt courant	229	148	17	12	49	3
Dettes fiscales et sociales (hors impôt courant)	21 334	13 794	1 576	1 164	4 533	267
Autres dettes	2 933	1 896	217	160	623	37
TOTAL	32 436	20 973	2 396	1 769	6 893	405

1.6.7 Détail des tests effectués

	Valeur comptable de l'unité en milliers d'Euros	Taux d'actualisation	Période d'actualisation des flux de trésorerie	Taux de croissance	Taux de croissance à l'infini	Valeur à déprécier
UGT BI	30 422	9,8%	5 ans	5,2%	0,0%	0
UGT Conseil	2 825	9,8%	5 ans	3,9%	0,0%	0

On note que l'UGT conseil correspond au regroupement des activités de conseil réalisées sur Umanis France et Umanis Consulting et l'UGT BI au regroupement des activités informatique d'Umanis France, d'Aura et des entités internationales.

La sensibilité des tests de dépréciation à l'évolution à la hausse ou à la baisse d'un point des hypothèses clés n'entraîne pas de dépréciation des actifs testés.

1.6.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	Augmentation Dotation	Diminution Reprise	Autres Flux	31/12/2012
Valeurs brutes					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	464				464
Acomptes et immobilisations corporelles en cours		376			376
Autres	3 886	567	(6)		4 447
Total	4 350	943	(6)		5 287
Amortissements & Dépréciations					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	(353)				(353)
Acomptes et immobilisations corporelles en cours		(499)	3	(51)	(3 577)
Autres	(3 030)				
Total	(3 383)	(499)	3	(51)	(3 930)
Valeurs nettes comptables					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	111				111
Acomptes et immobilisations corporelles en cours		376			376
Autres	856	68	(3)	(51)	870
Total	967	444	(3)	(51)	1 357

titres disponibles a la vente

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres Civipol	152	152
Titres Harrington Technologie	7	7
TOTAL	159	159

Valeur brute des titres Civipol = 152 K€ détenu à hauteur de 5,88 %

1.6.9 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Prêts	1042	787
Dépôts et cautionnements	466	447
SWAP	273	
TOTAL	1 781	1 234

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

1.6.10 STOCKS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Matières premières et marchandises	24	39
TOTAL	24	39

1.6.11 CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients et comptes rattachés	11 435	17 845
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	-1 398	-1 678
Créances cédées	17 618	10 401
TOTAL	27 655	26 568

Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi les créances sont conservées à l'actif et qu'un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

1.6.12 CREANCES DIVERSES COURANTES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur personnel et organismes sociaux	197	190
Créances sur l'état	1 600	3 849
TOTAL	1 797	4 039

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Avances et acomptes reçus sur commandes	491	38
Comptes courants		185
Autres créances	806	441
Charges constatées d'avance	2 422	616
TOTAL	3 719	1 280

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des diverses créances correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

1.6.13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs mobilières de placement	33	50
Disponibilités	3 357	1 704
TOTAL	3 390	1 754
Découverts bancaires	-44	-166
TOTAL	3 346	1 588

Oséo a consenti au Groupe Umanis, en mars 2013, un droit de tirage à hauteur de 6.900k€.

1.6.14 CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Capital	2 548	2 618
Primes d'émission	31 923	32 245
Autres réserves	-17 407	-21 059
Écarts de conversion	-75	36
Résultats de l'exercice	2 837	3 637
TOTAL	19 825	17 477

1.6.14.1 Capital social

Le capital social est constitué de 2 316 055 actions d'un nominal de 1,10 euro.

1.6.14.2 Écarts de conversion

L'impact des écarts de conversion de 75 K€ correspond principalement aux effets de change des devises polonaises, marocaine et kazakhes.

1.6.14.3 Informations relatives aux Bons de Souscriptions de Parts de Créateurs d'Entreprise et aux Bons de Souscription d'Actions

- Informations relatives aux Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise

L'ensemble des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszow nik		Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	25 000	14,225	0	0	25 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	75 000	10,65			75 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	55 242	7,15			55 242	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018
Total BCE attribués		155 242		0		155 242	
Total BCE exercés		0		0		0	
Solde BCE		155 242		0		155 242	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1,10 €.

1.6.14.4 Informations relatives aux Bons de Souscription d'Actions

		Laurent Piepszow nik		Olivier Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 26/06/2010 240.000 Bons Max	BSA 08-10 attribués par le CA du 30/08/2010	14 100	7,1	0	0	14 100	100% à compter du 30/08/2010 Exerçables jusqu'au 29/08/2015
Total BSA attribués		14 100		0		14 100	
Total des BSA exercés		0		0		0	
Solde BSA		14 100		0		14 100	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1.10 €.

1.6.15 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est le suivant :

<i>En K€</i>	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net Part du Groupe	2 837	3 637
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	2 343 574	2 379 418
Résultat en euros par action	1,21	1,53

Le résultat dilué par action est le suivant :

<i>En K€</i>	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net utilisé par la détermination du résultat dilué par action	2 837	3 637
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	2 343 574	2 379 418
Résultat dilué en euros par action	1,21	1,53

1.6.16 PASSIFS FINANCIERS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Partie court terme des emprunts divers portant intérêts	2 044	2 001
Emprunt garantis sur créances clients(1)	7 587	6 537
Total	9 631	8 538
Découverts bancaires	44	166
Total	9 675	8 704

La partie court terme des emprunts concerne la part court terme de l'emprunt relatif à l'acquisition du groupe Aura.

(1) Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réels aux cessionnaires. C'est pourquoi, les créances sont alors conservées à l'actif (voir note 11) et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

1.6.17 PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31/12/2012					
	Valeur brute	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 5 ans à plus de 5 ans
Emprunts et dettes Financières à long terme	7 082	2 044	2 182	2 257	1 626	1 018
Total	7 082	2 044	2 182	2 257	1 626	1 018

Les emprunts et dettes sont constitués uniquement de la part long terme de l'emprunt relatif à l'acquisition du groupe Aura.

1.6.18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

La plupart des sociétés comprises dans le périmètre du groupe Umanis correspond à des entités européennes.

Selon les réglementations et usages en vigueur dans chacun des pays concernés, des avantages complémentaires peuvent être accordés au personnel. Lorsque ces avantages sont susceptibles de donner lieu à prestation future pour le groupe, une provision est calculée selon une méthode d'évaluation actuarielle.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Indemnités de départ en retraite	1 644	1 043
TOTAL	1644	1043

La charge de l'exercice relative à ces avantages complémentaires est incluse en « charges de personnel » du compte de résultat.

Variation des indemnités de départ en retraite :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Engagement à l'ouverture de l'exercice	1 043	
Variation de la charge à hypothèses constantes	125	
Ecart actuariels (révisions des hypothèses de calculs)	475	
Engagement à la clôture de l'exercice	1 644	1 043

Hypothèses de calculs	31/12/2012	31/12/2011
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	3,25%	4,76%
Turn Over	0% pour les salariés de plus de 55 ans	Unique pour toutes les tranches d'âge des salariés
Croissance des salaires	1,50%	2,50%
Taux de charges sociales		
Umanis SA - Umanis Investissement	45%	45%
UMS	40%	45%
Umanis Computer	40%	45%

1.6.19 AUTRES PROVISIONS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012	Courant au 31/12/2012	Non courant au 31/12/2012
Provisions pour litiges	310	63	(150)	223	223	
Autres provisions pour risques	800			800	800	
Autres provisions pour charges	429			429	429	
TOTAL	1 539	63	(150)	1 452	1 452	

La provision pour litiges de 223k€ est constituée de l'ensemble des litiges en cours avec les anciens collaborateurs du groupe. Cette provision est déterminée en accord avec nos avocats et selon le niveau de risque associé à chacune des procédures engagées auprès des conseils des prud'hommes. Le solde ainsi que les autres provisions pour risques concernent des provisions constituées au titre de litiges d'ordre commercial ou fiscal. Les autres provisions pour charges concernent le traitement du contrôle fiscal qui a eu lieu en 2009.

1.6.20 PASSIFS EVENTUELS

Néant

1.6.21 DETTES FOURNISSEURS, IMPOTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Fournisseurs	7 940	7 792
Dettes fiscales et sociales	19 266	18 991
Autres dettes	2 933	1 812
Produits constatés d'avance	2 297	2 603
TOTAL	32 436	31 198

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan de ces différents passifs financiers courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

1.6.22 INSTRUMENTS FINANCIERS

- Catégorisation et juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers se ventilent selon les catégories suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
Titres des sociétés non consolidées		159				159	159
Dépôts et cautionnements, Prêts			1 781			1 781	1 781
Clients			27 655			27 655	27 655
Autres actifs courants			5 515			5 515	5 515
Banques	3 357					3 357	3 357
Valeur mobilière de placement	33					33	33
TOTAL ACTIF FINANCIER	3 390	159	34 951	0	0	38 500	38 500
<i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Instruments dérivés	Dettes	Valeur Au bilan	Juste valeur
Emprunts portant intérêts					9 126	9 126	9 126
Emprunts garantis sur créances clients					7 587	7 587	7 587
Fournisseurs					7 940	7 940	7 940
Autres dettes courantes					24 496	24 496	24 496
Découverts bancaires	33					33	33
TOTAL PASSIF FINANCIER	33	0	0	0	49 149	49 182	49 182

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- Les éléments comptabilisés à leur juste valeur par compte de résultat, c'est à dire les composantes de la trésorerie, sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif.
- Les actifs financiers disponibles à la vente, constitués des titres des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les prêts et créances, constitués essentiellement du poste client et des retenues de garantie concédées au factor dans le cadre des cessions de créances sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les emprunts portants intérêts sont comptabilisés au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les découverts bancaires sont comptabilisés à leur juste valeur.
- Les autres passifs sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan.

1.6.23 FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

1.6.23.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est exclusivement limité aux créances clients dont le taux de sinistrabilité est faible.

Le groupe n'est pas exposé aussi fortement aux conséquences de la crise économique et financière, observée depuis fin 2007 que certains de ses concurrents, grâce notamment à sa stratégie de diversification de comptes clients, ce qui lui a permis de n'être que faiblement confronté à des sorties de missions importantes. Umanis a effet un portefeuille clients large et diversifié.

Le nombre de clients actifs importants et la capacité commerciale du groupe a permis d'assurer un repositionnement rapide des consultants ayant subi des arrêts de mission.

Les 10 premiers clients du groupe sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	2012	2011	2010	2009
Nombre de clients	750	802	292	367
Chiffre d'affaires des 10 premiers clients	33 111	24 313	24 629	27 732
10 premiers clients(en %)	37,62%	29,95%	54,00%	50,10%

En 2012, Umanis a renouvelé l'ensemble de ses référencements, a ouvert des extensions de domaines et en a conclu de nouveaux tels que chez Michelin, L'Oréal, Manpower, SNCF, IBP, Pierre Fabre, Accor, AG2R, AXA (...). En parallèle, le groupe a ouvert de nombreux nouveaux comptes tels que HUMANIS, Sogecap, Macif, IMA, Thelem Assurances, AéroliA, Groupama, Swisslife, Gerap Mutavie, Virgin, ALG Automotive, HSBC, APHP, Norgine, L'Oréal, Servier, Novartis, Accor, Stanhome, Manpower, Teva Santé, Car & Boat Media, Mersen (...).

Il est à noter que la stratégie de positionnement dite multi-spécialisée sur plusieurs domaines d'expertises se révèle particulièrement judicieuse face à des SSII de très grandes tailles généralistes.

L'analyse du solde des créances clients est le suivant :

En milliers d'euros	Valeur Comptable	dont Dépréciées	Dont ni dépréciées, ni échues à la date de clôture, ni facturé mais en cours de production	Dont non dépréciées à la date de clôture, mais échues selon les périodes suivantes					
				plus de 360 jours	entre 181 et 360 jours	entre 91 et 180 jours	entre 61 et 90 jours	entre 30 et 60 jours	moins de 30 jours
Créances clients 2011 (Y compris Créances douteuses)	26 568	1 678	28 026	44	80	20	80	120	20
Créances clients 2012 (Y compris Créances douteuses)	27 655	1 398	28 733	40	60	50	70	150	100

1.6.23.2 Risque de liquidité

Selon la définition donnée par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le groupe estime ne pas être exposé à ce risque compte tenu de sa structure financière générale, du niveau et de la structure de son actif circulant et de son endettement (qui tient compte des emprunts contractés lors de l'acquisition du groupe Aura), et de sa capacité à mobiliser, le cas échéant, de nouveaux financements.

Le groupe précise que la dette bancaire liée à l'acquisition du groupe Aura est assortie de covenants (voir note 2.4) vis-à-vis du pool bancaire qui exigent le respect de ratios financiers.

Le groupe précise en outre qu'une partie des fonds de réserves et de garanties constitués dans le cadre du contrat d'affacturage n'ont pas été mobilisés et sont donc à disposition du Groupe. Au 31 décembre 2012, ces fonds disponibles s'élèvent à 10 031 K€.

Pour compléter l'information, l'analyse du solde des dettes fournisseurs est transmise ci-dessous au 31/12/2011 et 31/12/2012.

- Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2012

En milliers d'euros	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir	7 497	0	0	0	7 497
Dettes échues	0	5	0	438	443
Montant TTC	7 497	5	0	438	7 940

- Analyse du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2011

<i>En milliers d'euros</i>	Moins de 31 jours	entre 31 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	Plus de 90 jours	TOTAL TTC
Dettes à échoir	6 375	0	0	0	6 375
Dettes échues	0	0	0	1 417	1 417
Montant TTC	6 375	0	0	1 417	7 792

1.6.23.3 Risque de Change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés marocaine et polonaise. Le risque sur les opérations commerciales est nul, car ces deux entités sont en sommeil et il n'y a pas eu d'activité dans ces structures dans les comptes clos au 31 décembre 2012.

1.6.24 CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

1.6.24.1 Détail des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements	36 975	33 511
Charges sociales	16 654	15 087
Autres charges de personnel		0
Indemnités pour départ à la retraite	125	-68
TOTAL	53 754	48 529

1.6.24.2 Décomposition des charges de personnel par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
France	49 975	45 272
Reste de l'Europe y compris Maroc	3 779	3 257
TOTAL	53 754	48 529

1.6.24.3 EFFECTIFS A FIN 2012

<i>En nombre</i>	31/12/2012	31/12/2011
Cadres	641	624
Employés	327	275
Ouvriers		
TOTAL	968	899

1.6.25 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Produits de restructuration	150	634
Cessions immobilisations	2	82
Pénalités et Amendes		958
Variations de périmètre		33
Produits sur Litige Commercial	94	
Autres Produits	88	4
Total Produits Opérationnels	334	1 711

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Charges de restructuration	-594	-687
Cessions immobilisations	-3	-92
Pénalités et Amendes	-25	-1 290
Varations de périmètre		-221
Charges sur Litige Commercial		-228
Autres Charges	-25	-23
Total Charges Opérationnelles	-647	-2 541

TOTAL RESULTAT OPERATIONNEL	-313	-830
------------------------------------	-------------	-------------

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments inhabituels et significatifs mais non récurrents.

Les charges de restructuration correspondent à des mesures d'assainissement des charges fixes essentiellement en termes de coût de personnel.

1.6.26 RESULTAT FINANCIER NET

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Charges d'intérêts d'emprunts et de découverts	-696	-871
Coût de l'endettement financier net	-696	-871
Gains de change	171	
Pertes de change	-158	-112
Apurements Divers	424	
Autres	124	41
Autres produits et charges financiers	561	-71
TOTAL RESULTAT FINANCIER NET	-135	-942

1.6.27 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

1.6.27.1 Charge d'impôts

Compte tenu des perspectives de résultat des différentes filiales du groupe et du montant des impôts différés actifs au 31 décembre 2012, 966k€ d'impôt différé supplémentaire ont été comptabilisés sur 2012.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	-1 632	-1 538
Impôts différés	-966	-6
CIR	15	371
Situation à la clôture	-2 583	-1 172

En 2010, le groupe a décidé l'application de la norme IAS 12 consécutive à la réforme de la taxe professionnelle introduite en France par la loi de finance 2010 publiée le 31 décembre 2009 créant la Contribution Economique Territoriale (CET).

Umanis considère que la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprise (CVAE), dont la base de calcul est assise sur une différence entre les revenus et certaines charges opérationnelles constitue, compte tenu de son activité, un impôt sur le résultat au regard de la norme IAS 12.

En conséquence, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante relative à la CVAE est comptabilisé sur la ligne « impôt sur le bénéfice ». Au 31 décembre 2012, le montant de la charge courante s'élève à 982 milliers d'euros.

1.6.27.2 Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net avant impôt	5 469	4 870
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique	-1 823	-1 623
Rapprochement :		
Crédits d'impôts	15	371
CVAE	-982	-921
Différences temporaires	1	71
Elim ID sur Frais d'acquisition	121	-
Retraitements	69	180
Incidences ID sur sociétés déconsolidées		715
Autres	16	35
Charges d'impôts sur les résultats consolidés	-2 583	-1 172
Taux d'impôt effectif	-47,23%	-24,07%

1.6.27.3 Impôts différés

En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011
Situation nette à l'ouverture	4 937	5 637
Impôts différés sur activation de déficits	-975	-965
Impôts différés sur retraitements de consolidation	238	198
Impôts différés sur différences temporaires	1	71
Autres	-126	-5
Situation nette à la clôture	4 077	4 937

1.6.27.4 Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature

En milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	3	3			3	3
Autres immobilisations incorporelles			-690	-697	-690	-697
Autres immobilisations financières					0	
Frais d'acquisition	0	121			0	121
Elimination de Prv Intragroupe			-922	-922	-922	-922
Autres actifs						
Provisions :					0	
<i>dont pensions</i>	548	348			548	348
<i>dont autres provisions</i>	-2				-2	0
Autres différences temporaires	99	90			99	90
Retraitement de Crébit Bail	35	4			35	4
Reports fiscaux déficitaires	5 007	5 987			5 007	5 987
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	5 690	6 553	-1 612	-1 619	4 077	4 937

1.6.28 REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Prénom, Nom	Rémunération brute/An				Société de rattachement
	Fixe	Avantages en nature	Variable	Jetons de présence	
Laurent PIEPSZOWNIK (PDG)	211 303 €		0 €	23 750 €	Umanis Investissement
Olivier POULIGNY (DG)	211 303 €		0 €	23 750 €	Umanis Investissement
Emmanuel MORANDINI (Admin)	0 €	0 €	0 €	23 750 €	exterieur
Franck MOUCHEL (Admin)	0 €	0 €	0 €	5 000 €	exterieur
Eric DELAFONTENELLE (Admin)	0 €	0 €	0 €	23 750 €	Umanis Investissement
Claude VIBERT-GUIGUE (Admin)	0 €	0 €	0 €	0 €	exterieur

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux mandataires sociaux par la Société ou par une société du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Options de souscription d'actions et bons de souscription d'actions attribués aux mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

Au terme de la dix septième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010, le conseil d'administration a été autorisé à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions, avec une limite en terme de nombre maximal d'actions nouvelles émises par exercice des bons fixée à 2.400.000 actions avant regroupement.

Usant de la délégation qui lui a été consentie, le conseil d'administration, aux termes de ses délibérations prises le 30 août 2010, a procédé à l'émission de 141.000 bons de souscription d'action (BSA) (montant avant regroupement des actions) attribués gratuitement, donnant droit à leur titulaire de souscrire, au moyen de chaque bon, à une action de la Société au prix unitaire de 0,71 € (prix unitaire avant regroupement), à libérer en totalité lors de la souscription, au profit du dirigeant, mandataire social, Monsieur Laurent Piepszownik.

Indemnité de départ à la retraite provisionnée dans les comptes consolidés du groupe :

- M. L. PIEPSZOWNIK (Président) : 97 638,97€
- M. O. POULIGNY (Directeur Général) : 52 856,11€

1.6.29 INFORMATIONS SUR LE MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>En milliers d'euros Montants HT</i>	Deloitte et Associés	Exelmans Audit et Conseil	TOTAL
Commissariat aux Comptes, Certification, Examen des comptes individuels consolidés	106	110	216
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de CAC	14	45	59
TOTAL	120	155	275

1.6.30 OPERATIONS D'ÉCHANGES DE CONDITIONS D'INTERETS

Conformément aux conditions du prêt accordé par le pool bancaire constitué par Banque Palatine, LCL et HSBC à l'occasion de l'acquisition du groupe Aura le 28 janvier 2011, le groupe a, en date du 10 mars 2011, réalisé deux opérations d'échanges de conditions d'intérêt (Swap amortissable) auprès de HSBC et LCL.

Chacune de ces opérations porte sur un montant notionnel de 5.375 k€, soit un total de 10.750 k€. La date de commencement de cette opération a été fixée au 30 mars 2011 pour une échéance finale au 31 décembre 2014. Cette opération a consisté en un échange de taux variable (Euribor 3 mois) contre un taux fixe de 2.46%.

1.6.31 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

Société	31/12/2012	31/12/2011
Avals, cautions et garanties données		
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis France	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.
Aura	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA	Nantissement de 100% du capital d'Umanis Computer au profit d'Umanis France en garantie du remboursement du prêt intra-groupe
Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition d'Aura (ex Aura Participation)		
Umanis SA (ex Umanis France)	Subordination des droits des cédants au titre du crédit vendeur et des droits de MM PIEPSZOWNIK et POULIGNY ay titre de leurs comptes courants	Subordination des droits des cédants au titre du crédit vendeur et des droits de MM PIEPSZOWNIK et POULIGNY ay titre de leurs comptes courants
Umanis France	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA	Cession Dailly portant sur la créance qu'elle détient sur Aura au titre du prêt intragroupe pour un montant de 3 524k€
Umanis SA	Nantissement du fonds de commerce pour un montant de 10 750k€	Nantissement du fonds de commerce pour un montant de 10 750k€
Umanis France	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA	Nantissement des titres d'Aura (Ex Aura Participation).
Umanis SA (ex Umanis France)	Délégation des contrats d'assurance "Homme Clé" pour un montant de 3 000k€ sur la tête d'Olivier Pouligny et 1 000k€ sur la tête de Jean-Jacques Linck et de 400k€ sur la tête de Laurent PIEPSZOWNIK	Délégation des contrats d'assurance "Homme Clé" pour un montant de 3 000k€ sur la tête d'Olivier Pouligny et 1 000k€ sur la tête de Jean-Jacques Linck et de 400k€ sur la tête de Laurent PIEPSZOWNIK
Umanis SA	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA	Caution personnelle et solidaire d'Umanis France pour le montant du prêt en principal
Umanis SA	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA	Nantissement des actions Umanis France de 3 337 actions, soit 99,85% du capital d'Umanis France
Umanis SA	Nantissement de 100% des actions d'UMANIS COMPUTER	
Autres engagements donnés		
	NEANT	NEANT

**ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL SUR
LES COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31/12/2012 DE LA SOCIETE UMANIS SA
ET DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE UMANIS ARRETES
AU 31/12/2012**

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés du Groupe UMANIS arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-avant présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.



Laurent BIRPSZOWNIK

2 RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2013 (CLOTURE 30 JUIN 2013)

2.1 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	Note n°	30/06/2013	31/12/2012
Goodwills	6	41 424	26 465
Immobilisations incorporelles	6	1 872	1 857
Immobilisations corporelles	7	7 966	1 357
Autres participations	8	159	159
Créances et autres actifs financiers à long terme	9	2 370	1 781
Impôts différés actifs	20	4 398	4 767
Actifs non courants		58 189	36 386
Stocks		36	24
Clients et comptes rattachés		40 511	27 655
Autres actifs courants		8 566	5 515
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 895	3 390
Actifs courants		54 009	36 585
TOTAL ACTIF		112 198	72 971

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	Note n°	30/06/2013	31/12/2012
Capital social		2 506	2 548
Primes d'émission		31 757	31 923
Autres Réserves		-14 558	-17 407
Ecart de conversion		45	-75
Résultats de la période		7	2 837
Capitaux propres part du groupe	12	19 757	19 825
Intérêts minoritaires		231	167
Total des Capitaux propres		19 988	19 992
Emprunts et Dettes Financières à long terme	15	13 449	7 082
Provisions à long terme		2 398	1 644
Impôts différés passifs		609	690
Autres dettes non courantes		2 442	
Passifs non courants		18 898	9 416
Autres provisions courantes	16	2 914	1 452
Passifs financiers courant	14	23 472	9 675
Fournisseurs et comptes rattachés		8 226	7 940
Impôt courant exigible			
Autres dettes courantes		38 699	24 496
Passifs courants		73 311	43 563
TOTAL PASSIF		112 198	72 971

2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE I

<i>En K€</i>	Note n°	30/06/13	31/12/12	30/06/12
Chiffre d'affaires	5	50 856	88 004	44 014
Autres produits de l'activité				
Produits des activités ordinaires		50 856	88 004	44 014
Achats consommés		-3 392	-6 908	-3 499
Charges externes		-10 886	-19 376	-9 612
Charges de personnel		-34 444	-53 754	-27 573
Impôts & taxes		-606	-1 298	-637
Amortissements et dépréciations		-551	-651	-114
Autres produits et charges d'exploitation		964	-101	-17
Résultat opérationnel courant		1 941	5 917	2 561
Autres produits opérationnels	18	273	334	64
Autres charges opérationnelles	18	-907	-647	-241
RESULTAT OPERATIONNEL		1 307	5 604	2 385
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie				
Coût de l'endettement financier brut	19	-459	-696	-377
Coût de l'endettement financier net		-459	-696	-377
Autres produits et charges financiers	19	89	561	459
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence				
RESULTAT AVANT IMPÔTS		938	5 469	2 467
Charges d'impôt	20	-866	-2 583	-1 071
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		71	2 886	1 396
Intérêts minoritaires		64	50	86
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE		7	2 837	1 310
Résultat par action - en euros				
avant dilution	13	0,00	1,21	0,57
après dilution	13	0,00	1,21	0,57

2.3 ETAT DU RESULTAT GLOBAL TOTAL – PARTIE II

<i>En K€</i>	Note n°	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
RESULTAT DE L'EXERCICE		7	2 837	1 310
Autres Eléments du résultat global				
Ecarts de conversion des activités à l'étranger				
Actifs financiers disponible à la vente				
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture		64	273	
Réévaluation d'immobilisations corporelles				
Impôt sur le résultat des autres éléments du Résultat Global			68	
Ecarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			-475	
Quote-part des autres éléments du résultat Global dans les participations en équivalence				
RESULTAT GLOBAL TOTAL		71	2 703	1 310

2.4 TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/13	31/12/12	30/06/12
Résultat net Groupe et Minoritaires	71	2 886	1 396
Dotations nettes aux amortissements et provisions	240	836	453
Plus et moins-values de cession		1	
Autres flux non cash en résultat	-117	-141	-11
Coût de l'endettement financier net	459	696	377
Variation des Impôts Différés	308	964	533
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	961	5 241	2 748
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel courant	-2 856	-30	-4 933
Trésorerie provenant des activités opérationnelles	-1 896	5 211	-2 185
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	-1 896	5 211	-2 185
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-244	-604	-46
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		15	
Acquisitions d'immobilisations financières	-82	-385	-131
Cessions d'immobilisations financières		10	
Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie acquise	-1 778		
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-2 104	-964	-177
Apports en fonds propres			
Créances incorporées en fonds propres			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts			
Remboursements d'emprunts	-75	-2 456	-932
Intérêts financiers nets versés	-459	-696	-377
Flux liés aux opérations de financement garantis	2 167	1 050	4 307
Autres flux liés aux opérations de financement	-201	-374	-189
Frais d'émission d'emprunts			
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	1 433	-2 476	2 808
Variation nette de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	-2 567	1 771	446
Différence de change nette		0	0
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	3 359	1 588	1 588
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	792	3 359	2 034

- Détail de certains Postes du Tableau de Flux de Trésorerie

Afin de faciliter la compréhension des variations du TFT du 30 juin 2013 versus 31 décembre 2012 nous vous détaillons ci-dessous les impacts sur certains postes de l'entrée du Groupe Hélice dans le périmètre Umanis :

- Variation du BFR

Variation du BFR	30/06/2013	31/12/2012 Proforma	TOTAL Cumulé	30/04/2013 HELICE	31/12/2012 UMANIS
Stock	36	24	24		24
Clients	40 511	41 841	41 841	14 186	27 655
Autres Actifs courants	9 055	7 570	7 570	2 055	5 515
Total Actif	49 602	49 435	49 435	16 241	33 194
Fournisseurs	8 226	9 789	9 789	1 849	7 940
Autres Dettes Courantes	38 699	39 825	39 825	15 329	24 496
Total Passif	46 925	49 614	49 614	17 178	32 436
a-p	2 677	-179	-179	-937	758
<i>Variation du BFR</i>	-2 856				

- Flux liés aux opérations de financement garanti :

La variation tient compte d'un flux généré par Hélice de 5 269k€ en entrée de périmètre.

- Acquisition de Filiales sous déduction de la Trésorerie Acquisée :

<i>Acquisition de filiales sous déduction de la trésorerie Acquisée</i>	1 778
Sortie de Cash Paiement Groupe Helice	743
Trésorerie Acquisée Groupe Helice	1 035

2.5 TABLEAU DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

30/06/2013	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.11	2 617	32 245	-20 605	-418	3 637	17 477	149	17 626
Affectation du résultat 2011			3 637		-3 637			
Résultat de la période 2012					2 836	2 836	50	2 886
Variations du capital de l'entreprise consolidante	-69	-322		391				
Variation des actions propres				-227		-227		-227
Variation des écarts de conversion			-75			-75	-5	-80
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture			182			182		182
Écarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies			-316			-316		-316
Autres			-78			-78		-78
Variation périmètre			28			28	-28	
Capitaux propres au 31.12.12	2 548	31 922	-17 227	-254	2 836	19 825	167	19 992
Affectation du résultat 2012			2 836		-2 836			
Résultat de la période 2013					7	7	64	71
Variations du capital de l'entreprise consolidante	-42	-166		208				
Variation des actions propres				-82		-82		-82
Variation des écarts de conversion			45			45		45
Partie efficace des produits ou pertes sur instrument de couverture			-50			-50		-50
Écarts actuariels sur obligations des régimes à prestations définies								
Autres			14			14	-1	13
Variation périmètre								
Capitaux propres au 30.06.13	2 506	31 756	-14 382	-128	7	19 757	231	19 988

2.6 NOTES ANNEXES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-joints présentent les opérations de la société UMANIS S.A. et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Son siège social est situé : 7/9 rue Paul Vaillant Couturier – 92300 LEVALLOIS PERRET.

2.6.1 MÉTHODES COMPTABLES

2.6.1.1 *Déclaration de conformité*

Les états financiers intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec les normes internationales IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et en particulier la norme d'information financière IAS 34 Information financière intermédiaire. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et l'IFRIC au 30 juin 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2013 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 30 août 2013.

2.6.1.2 *Modalités d'élaboration des comptes semestriels au 30 juin 2013*

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sous réserve des éléments présentés ci-dessous et des spécificités requises par la norme IAS 34.

Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des taxes et impôt sur les sociétés, correspondent au prorata des charges estimées de l'année (hormis le CIR), éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

2.6.1.3 *Estimations*

Dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales IFRS, Umanis est amenée à procéder à un certain nombre d'estimations et à retenir certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables, qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. La direction revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les résultats réels futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales estimations significatives faites par la Direction du Groupe portent notamment sur les dépréciations des créances clients, l'évaluation des immobilisations incorporelles, les provisions et les impôts différés :

- Dépréciations des créances clients

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance de certains clients peuvent avoir un impact négatif sur nos résultats futurs.

Le montant des dépréciations de créances clients représente 1 400 milliers d'euros au 30 juin 2013 (à comparer à 1 398 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

- Frais de développement capitalisés, goodwill et autres immobilisations incorporelles

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1-9. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés.

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial de manière prospective.

Le Groupe a par ailleurs à son actif des immobilisations incorporelles acquises en espèces ou par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises ainsi que les goodwill en résultant.

Comme indiqué en note 1-10, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests ponctuels en cas d'indice de perte de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés. Une évolution des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment, étant entendu que les pertes de valeurs relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Le montant net des goodwill est de 41 424 milliers d'euros au 30 juin 2013, contre 26 465 milliers d'euros au 31.12.2012.

- Reconnaissance du revenu et provisions pour pertes à terminaison

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de prestations de services négociés au forfait, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Par ailleurs, des provisions sont comptabilisées notamment au titre des pertes à terminaison encourues en cas de non respect des engagements contractuels au titre des contrats de prestations de services. Ces provisions sont calculées sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience

acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en coût des ventes dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Au titre du 1^{er} semestre 2013 aucune perte à terminaison n'a été comptabilisée.

- Provisions pour risques et passifs éventuels

Les litiges avec les salariés ayant quitté le Groupe et ayant entamé une procédure à son encontre, font l'objet de provisions pour risques. Ces provisions sont calculées sur la base de notre meilleure estimation du risque encouru établie par nos avocats et/ou juristes du Groupe et fondée sur l'expérience acquise.

Le montant des coûts qui seront réellement supportés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Le montant des provisions pour risques relatives aux litiges salariés représente 1 685 milliers d'euros au 30 juin 2013 (à comparer à 223 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

- Crédit Impôt Recherche

Le groupe Umanis a déposé depuis 2008 des dossiers auprès de l'Administration Fiscale en vue de l'obtention de Crédits Impôt Recherche correspondant aux dépenses de recherche et développement engagées.

Société		Umanis France	Umanis France	Umanis France	Umanis France	Umanis SA (1)
Année d'affectation des dépenses		2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
Montant du CIR demandé (K€)	initial	1 099	1 010	371	4 055	4 578
	rectificatif		3 633	3 738		

Sur la période 2009 à 2011, le groupe AURA, société acquise par Umanis en janvier 2011 a déposé les dossiers suivants :

Société	Aura Ingénierie	Aura Ingénierie	Aura Group
Année d'affectation des dépenses	2 009	2 010	2 011
Montant du CIR demandé (K€)	1 266	869	414

Le CIR au titre de l'année 2008, d'un montant de 1 099 K€, a fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a conclu à la reconnaissance par l'Administration d'un CIR de 711 K€, rejetant un montant de 388 K€ considéré comme ne répondant pas aux critères d'éligibilité.

En mai 2013 l'Administration Fiscale a versé au groupe Umanis un montant de 3 633 K€ au titre du CIR 2009. Cet exercice bénéficiait de dispositions particulières permettant aux entreprises de recevoir les fonds correspondant nonobstant le fait que l'Administration Fiscale pouvait procéder ultérieurement à une vérification de ce CIR (ce qui est le cas) et en rejeter tout ou partie.

Compte tenu des incertitudes énoncées plus avant sur les demandes de CIR ces fonds sont considérés comme une avance de trésorerie sans impact sur le résultat.

En 2013, l'Administration Fiscale a poursuivi ses contrôles sur les CIR 2009, 2010 et 2011. Ces contrôles ne sont pas terminés à ce jour.

Le groupe Umanis n'étant pas en mesure d'estimer le montant réel de CIR dont il pourra bénéficier in fine a, sur les bases du contrôle fiscal relatif au CIR 2008, estimé un niveau de CIR qui, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, peut présenter un caractère récurrent sur les exercices 2009 à 2011.

Cela a conduit le Groupe à enregistrer dans ses comptes au 30 juin 2013 une subvention de 1 011 K€ en « Autres Produits et Charges d'exploitation ». Cette estimation décrite précédemment sera revue en fonction des débouchements à venir des contrôles fiscaux sur les CIR 2009, 2010 et 2011.

Pour l'établissement des dossiers techniques le groupe Umanis est accompagné par un cabinet de conseil rémunéré aux succès fees. Les succès fees correspondant aux CIR des années 2009 à 2012 pour les entités Umanis SA, Umanis France, Aura Ingénierie et Aura Groupe repris dans les tableaux ci-dessus s'élèvent à 2 429 K€, ont été versés et sont comptabilisés en charges constatées d'avance à hauteur de 2 132 K€ et en charges externes à hauteur de 296 K€.

- Dérivés de couverture (Swap)

Conformément aux exigences des banques, dans le cadre du prêt qu'elles ont consenti pour l'acquisition d'Aura, qui prévoyait la mise en place d'un produit de couverture de taux d'intérêts (EURIBOR / taux fixe), Umanis a effectué une opération de swap amortissable pour un montant initial de 10 750 K€ sur la période du 30 mars 2011 au 30 décembre 2014.

Le montant du Swap, au 30 juin 2013, comptabilisé en « Autres actifs non courants » s'élève à 306 K€. S'agissant d'un instrument de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

- Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est plus probable qu'improbable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Au 30 juin 2013, le cumul des impôts différés activés nets est de 3 789 milliers d'euros (à comparer à 4 077 milliers d'euros au 31 décembre 2012). Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs lui permettant de conclure ou non sur la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur le bilan et le résultat.

2.6.1.4 Méthodes de conversion

- Transactions libellées en monnaies étrangères

En application de la norme IAS 21, les opérations libellées en monnaies étrangères sont initialement converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change à cette même date. Toutes les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées au compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

- États financiers libellés en monnaies étrangères

Les comptes des sociétés exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique.
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice.
- L'écart résultant de l'utilisation de ces différents taux est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Ecart de conversion » et n'affecte pas le résultat.

2.6.1.5 Nouvelles normes et amendements

- Normes et interprétations nouvelles applicables au 1^{er} janvier 2013

Les nouvelles normes et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2013 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du groupe au 30 juin 2013. Elles concernent principalement :

- IFRS 7 amendée – Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers
- IAS 19 révisée – Impact sur les provisions de retraite
- IFRS 13 révisée – Evaluation de la juste valeur
- Amendement à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global
- Amendement à IAS 12 – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents

- Nouveaux textes IFRS pouvant être appliqués par anticipation :

Le groupe a décidé de ne pas appliquer les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais non obligatoire à savoir :

- IAS 27 révisée – Etats financiers individuels
- IAS 28 révisée – Participations dans les entités associées et joint-ventures
- IAS 32 – Compensation d'actifs et de passifs financiers
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 10 Amendements
- IFRS 11 – Partenariats
- IFRS 11 Amendements
- IFRS 12 – Informations sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- IFRS 12 Amendements

La revue de ces normes, amendements et interprétations est en cours actuellement afin de mesurer l'impact potentiel sur les comptes consolidés.

2.6.1.6 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », seuls les actifs incorporels dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les actifs incorporels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des logiciels.

- Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- intention et capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- probabilité que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au Groupe ;
- coût de cet actif évaluable avec fiabilité.

Dans le cas spécifique des logiciels, les frais de développement de logiciels sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception, de définition du produit et de définition de l'architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés. Pour les logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

- Immobilisations acquises

Les actifs incorporels acquis par le Groupe Umanis sont également comptabilisés à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

- Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

- Amortissements

- Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

En règle générale l'amortissement des logiciels informatiques est pratiqué sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire à l'exception d'un logiciel spécifique dont la durée d'utilisation est de 4 ans.

- Lorsque leur durée d'utilité est indéfinie, les immobilisations incorporelles ne sont pas amorties mais sont soumises à des tests annuels systématiques de perte de valeur (Voir note « Dépréciation des actifs »).

2.6.1.7 Immobilisations corporelles

- Principes d'évaluation

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretiens et de réparations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

- Dépenses ultérieures à la première inscription

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle sont comptabilisées à l'actif lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

- Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail ou de location-financement sont traitées conformément à IAS 17 selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux cités et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

- Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire appliqué, sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Types d'immobilisations	Durées
Installations techniques et outillages	10 ans
Constructions	10 ans
Agencements, aménagements divers	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans / 5 ans
Mobilier	8 ans / 10 ans

2.6.1.8 Comparatif Contribution au Résultat Consolidé

Le Groupe Hélice a été acquis le 30 avril 2013. De ce fait, sa contribution aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2013 se limite à 2 mois d'activité.

2.6.2 FAITS MAJEURS DE LA PERIODE

2.6.2.1 Prise de participation majoritaire dans la société Groupe Helice

A la recherche d'une solution de financement depuis l'automne 2012 pour assurer son retournement, HELICE s'est rapprochée d'UMANIS dans le cadre d'un accord d'exclusivité. Les sociétés ont décidé la prise de participation majoritaire d'UMANIS dans Groupe HELICE. L'opération a consisté, après approbation des actionnaires de Groupe HELICE, en la souscription par UMANIS à une augmentation de capital qui lui a été exclusivement réservée. Cette augmentation de capital a été libérée du quart sur la période.

Cette opération a conduit UMANIS à détenir à l'issue de l'opération 51 % du capital et des droits de vote de Groupe HELICE. Elle a été réalisée le 25 avril 2013 aux conditions usuelles à ce type d'opération.

Cet accord a été soumis à la consultation des instances représentatives du personnel concernées d'UMANIS et Groupe HELICE dans le respect des dispositions légales.

Par cette opération, UMANIS renforcera sa position dans le domaine de l'infrastructure et de la production informatique pour atteindre le chiffre d'affaires de 127 M€ Pro forma sur la base des comptes clos le 31 décembre 2012. L'ensemble ainsi constitué conserve ses deux métiers historiques :

- pour UMANIS : BI, CRM et e-business,
- pour HELICE : conseil en infrastructure et production informatique.

L'entrée d'UMANIS dans le capital de Groupe HELICE a pour vocation de stabiliser sa santé financière et lui permettre d'accroître ses parts de marché.

Consécutivement à la prise de participation dans le capital de Groupe Hélice, le groupe Umanis à contractualisé deux options d'achat sur les actions détenues par les actionnaires minoritaires.

Ces options d'achat ont été comptabilisées selon les préconisations de la norme IAS 32 en « Dettes Financières » pour un montant global de 2 850k€.

Dans la mesure où groupe Umanis a le contrôle du Groupe Hélice la contrepartie des options d'achat est comptabilisée dans le Goodwill.

Les Minoritaires qui subsistent ont été également retraités dans l'écart d'acquisition.

- **Complément d'informations sur le Groupe HELICE**

L'entrée du Groupe Hélice dans le périmètre de consolidation est réalisée sur la base des comptes consolidés non audités au 30.04.2013 ci-dessous.

ACTIF <i>En milliers d'euros</i>	TOTAL
Goodwill	
Immobilisations incorporelles	430
Immobilisations corporelles	6 760
Autres participations	0
Créances et autres actifs financiers à long terme	2 174
Impôts différés actifs	-4
Actifs non courants	9 360
Stocks	
Clients et comptes rattachés	14 186
Autres actifs courants	2 055
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 164
Actifs courants	17 404
TOTAL ACTIF	26 764

PASSIF <i>En milliers d'euros</i>	TOTAL
Capital social	5 828
Primes d'émission	6 517
Autres Réserves	-19 524
Résultats de la période	-1 959
Capitaux propres	-9 137
Intérêts minoritaires	
Total des Capitaux propres	-9 137
Emprunts et dettes financières non courants	11 270
Provisions pour retraites et engagements assimilés	755
Passifs non courants	12 025
Autres provisions courantes	1 462
Passifs financiers courants	2 199
Fournisseurs et comptes rattachés	1 849
Impôt courant exigible	
Autres dettes courantes	18 366
Passifs courants	23 877
TOTAL PASSIF	26 764

Les capitaux propres consolidés du Groupe Hélice au 30.04.2013 s'élèvent à (9 137k€).

L'écart d'acquisition qui en découle est de 14 959k€. Il s'agit d'un écart temporaire dont l'affectation sera faite d'ici le 31.12.2013 par l'allocation du prix d'acquisition. Les éléments dont l'affectation est envisagée sont en cours d'étude.

Le Groupe Helice a été acquis le 30.04.2013. De fait, sa contribution aux comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2013 se limite à 2 mois d'activité.

Afin de faciliter le comparatif du 30 juin 2012 versus 30 juin 2013, un compte de résultat comparatif non audité sur une base de six mois, arrêté à la date du 30 juin 2013, vous est présenté ci-après.

En K€	Janv.2013 à Avril 2013	Contribution au résultat consolidé 30.06.2013 (2 mois)	Proforma janvier à juin 2013 (6 mois)
Chiffre d'affaires	12 875	6 028	18 903
Autres produits de l'activité		-6	
Produits des activités ordinaires	12 875	6 022	18 903
Achats consommés	-62	-6	-68
Charges externes	-2 172	-1 331	-3 503
Charges de personnel	-11 335	-5 590	-16 925
Impôts & taxes	-348	-124	-472
Amortissements et dépréciations	-318	-149	-467
Autres produits et charges d'exploitation	0	0	0
Résultat opérationnel courant	-1 360	-1 178	-2 532
Autres produits opérationnels	2 450	300	2 750
Autres charges opérationnelles	-3 034	-420	-3 454
RESULTAT OPERATIONNEL	-1 944	-1 298	-3 236
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	23		23
Coût de l'endettement financier brut	-10	-7	-17
Coût de l'endettement financier net	14	-7	7
Autres produits et charges financiers	-105	0	-105
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence			0
RESULTAT AVANT IMPÔTS	-2 035	-1 305	-3 334
Impôts différés	0		0
Impôts courants	76	-82	-6
Crédit d'Impôt Recherche	0		0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-1 959	-1 387	-3 340
Intérêts minoritaires		0	0
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE	-1 959	-1 387	-3 340

2.6.2.2 Constitution d'une filiale au Maroc, Umanis BPO

Afin de poursuivre le développement de son activité à l'étranger, UMANIS a décidé de créer une structure juridique autonome à Casablanca au Maroc pour le développement de ses activités offshore en centre de services. Le centre aura potentiellement une capacité d'accueil de 50 positions. Les flux de cette filiale dans les comptes au 30 juin 2013 ne sont pas significatifs.

2.6.2.3 Réduction de Capital

Dans le cadre de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte en date du 28 juin 2012, le Conseil d'administration au cours de sa séance du 16 avril 2013 a décidé de procéder à la réduction du capital social de la Société par annulation de 37.850 actions détenues en propre par la Société et conformément aux objectifs du programme de rachat d'actions arrêtés par cette même assemblée.

Le capital social de la société a été ainsi ramené de 2.547.660,50 € à 2.506.025,50 euros.

En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social de la Société est passé de 2.316.055 actions à 2.278.205 actions de 1,10 euros chacune

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale a été imputée au 30 juin 2012 sur le poste prime d'émission à hauteur de 166k€.

2.6.2.4 Nouveaux Baux Commerciaux

Une SCI, la « SCI Pont De l'Arche » a été créée en janvier 2013 et a permis l'acquisition de locaux dans la région de Tours. Ces locaux donnés à bail à la société UMANIS. Cette SCI est détenue

majoritairement par les mandataires sociaux d'UMANIS SA. Les loyers qui seront perçus par cette SCI feront l'objet d'une convention réglementée sur l'exercice 2013.

2.6.3 EVENEMENTS POST CLOTURE

2.6.3.1 *Contrôle Fiscal Umanis Computer*

La société Umanis Computer fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a démarré au mois de juillet 2013 portant sur les années 2009 à 2012.

Cette vérification étant en cours, elle n'a fait l'objet d'aucune provision dans les comptes clos au 30 juin 2013.

2.6.3.2 *Acquisition d'une partie des actions de Groupe Hélice*

Conformément à ses engagements, et après expiration du délai d'exercice des droits de préemption des actionnaires et suite à l'agrément des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 29 juillet 2013, UMANIS a procédé à l'acquisition de 58.333 actions de la société GROUPE HELICE auprès de Mesdames Julie et Charlotte COLTIN.

Suite à cette opération, Umanis détient 60% du capital et des droits de vote de Groupe Helice.

2.6.3.3 *Constitution de la société Excentive Spain*

Le 1er août 2013, UMANIS et la société Excentive International, éditeur du logiciel de rémunération « Excentive » se sont associés pour créer la filiale espagnole « Excentive Spain » SARL au capital de 3.000 euros détenue à 60 % par Excentive International et à 40 % par UMANIS. Le siège social est situé dans les locaux de la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES à Madrid.

L'objectif de cette constitution est le développement de la vente de licences Excentive et le positionnement d'UMANIS auprès des clients sur l'intégration et la maintenance

2.6.4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe Umanis comprend 18 sociétés consolidées. La liste complète et les méthodes de consolidation y afférentes, sont données ci-après.

<i>Nom</i>	<i>Siège</i>	<i>Registre du commerce</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>% contrôle</i>	<i>% intérêt</i>
Umanis SA	Levallois - France	RCS 403 259 534	Société mère		Société mère
Etudes, conseils, formations					
Umanis Consulting SAS	Levallois - France	RCS 434 016 853	Intégration globale	98.53%	98.53%
Umanis Institut	Levallois - France	RCS 501 080 501	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Investissement	Levallois - France	RCS 523 432 680	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis (Italie) SRL	Milan - Italie	RI 332 085	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Belgique) SPRL	Bruxelles - Belgique	RCB 0453216563	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Pologne) Sp	Varsovie - Pologne	RHB 53551	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Espagne) SL	Madrid - Espagne		Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Allemagne) GmbH	Francfort - Allemagne	HRB 48024	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis (Maroc)	Casablanca - Maroc	108769	Intégration globale	100.00%	99.81%
Umanis Luxembourg	Luxembourg-	2007-2218818	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Computer	Vincennes - France	RCS 440 475 226	Intégration globale	100.00%	100.00%
Umanis Kazakhstan	Astana - Kazakhstan		Intégration globale	51.00%	51.00%
<i>Entrée en 2013</i>					
Umanis BPO Maroc	Casablanca-Maroc		Intégration globale	100.00%	100.00%
Groupe Helice	Paris - France	RCS 419 423 082	Intégration globale	100.00%	100.00%
Helice	Paris - France	RCS 333 634 558	Intégration globale	100.00%	100.00%
Centre d'appel					
Umanis Managed Services (anciennement Call One)	Levallois - France	RCS 412 719 986	Intégration globale	100.00%	99.91%
Publicité, Communication					
Ums Courtage	Levallois - France	RCS 423 601 657	Intégration globale	100.00%	100.00%

2.6.5 Informations par segment d'activité et par zone géographique

2.6.5.1 Informations par activité au 30 juin 2013

30/06/2013	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Computer</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	37 347	4 164	3 376	2 251	3 718	50 856
Résultat Opérationnel	495	110	436	40	226	1 307

2.6.5.2 Informations par activité au 30 juin 2012

30/06/2012	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Computer</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	30 979	3 888	3 262	1 895	3 990	44 014
Résultat Opérationnel	2 049	169	202	-54	20	2 385

2.6.5.3 Informations par zone géographique au 30 juin 2013

30/06/2013	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Monde</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	45 876	3 893	1 087	50 856
Résultat Opérationnel	1 018	70	219	1 307

2.6.5.4 Informations par zone géographique au 30 juin 2012

30/06/2012	<i>France</i>	<i>Europe</i>	<i>Monde</i>	<i>Total</i>
Chiffre d'affaires	41 725	1 742	547	44 014
Résultat Opérationnel	2 195	10	180	2 385

2.6.6 Goodwills et IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	Acquisitions Dotation	Cessions Reprises	Autres variations	30/06/2013
Valeurs brutes					
Goodwills	28 930	14 959			43 889
Frais de développement					
Brevets et licences	1 024				1 024
Autres	2 778	47		1 405	4 230
Total	30 369	15 006		1 405	46 780
Amortissements / Dépréciations					
Goodwills	-2 466				(2 466)
Frais de développement					
Brevets et licences	-967				(967)
Autres	-978	(174)		(1 264)	(2 416)
Total	-4 411	-174		-1 264	(5 849)
Valeurs nettes comptables					
Goodwills	26 465	14 959			41 424
Frais de développement					
Brevets et licences	57				57
Autres	1 801	(127)		141	1 814
Total	28 322	14 832			43 295

2.6.6.1 Détail des goodwills par segment en 2013 :

30/06/2013	<i>Business Intelligence</i>	<i>Consulting</i>	<i>Centres d'Appel</i>	<i>CRO</i>	<i>Computer</i>	<i>Total</i>
Ecarts d'acquisition	39 294	2 130	0	0	0	41 424

2.6.7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2012	Augmentation Dotation	Diminution Reprise	Autres Flux	30/06/2013
Valeurs brutes					
Terrains et constructions				6 100	6 100
Installations techniques et machines	464				464
Acomptes et immobilisations corporelles en cours	376				376
Autres	4 447	285	(88)	2 894	7 538
Total	5 287	285	(88)	8 994	14 478
Amortissements & Dépréciations					
Terrains et constructions					
Installations techniques et machines	(353)				(353)
Acomptes et immobilisations corporelles en cours					
Autres	(3 577)	(379)	32	(2 235)	(6 159)
Total	(3 930)	(379)	32	(2 235)	(6 512)
Valeurs nettes comptables					
Terrains et constructions				6 100	6 100
Installations techniques et machines	111				111
Acomptes et immobilisations corporelles en cours	376				376
Autres	870	(94)	(56)	659	1 379
Total	1 357	(94)	(56)	6 759	7 966

2.6.8 AUTRES PARTICIPATIONS

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2013	31/12/2012
Titres Civipol	152	152
Titres Harrington Technologie	7	7
TOTAL	159	159

Valeur brute des titres Civipol = 152 K€, représentant 5,88 % du capital.

2.6.9 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2013	31/12/2012
Prêts	1016	1042
Dépôts et cautionnements	560	466
SWAP	305	273
Créances fiscales	489	
TOTAL	2 370	1 781

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers non courants correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

2.6.10 CLIENTS

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2013	31/12/2012
Créances clients et comptes rattachés	21 865	11 435
Provisions sur créances clients et comptes rattachés	-1 399	-1 398
Créances cédées	20 045	17 618
TOTAL	40 511	27 655

Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réel aux cessionnaires. C'est pourquoi les créances sont conservées à l'actif et qu'un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

Umanis estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

2.6.11 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2013	31/12/2012
Valeurs mobilières de placement	33	33
Disponibilités	4 862	3 357
TOTAL	4 895	3 390
Découverts bancaires	-4 103	-44
TOTAL	792	3 346

2.6.12 CAPITAUX PROPRES

2.6.12.1 Détail des Capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2013	31/12/2012
Capital	2 506	2 548
Primes d'émission	31 757	31 923
Autres réserves	-14 558	-17 407
Ecart de conversion	45	-75
Résultats de l'exercice	7	2 837
TOTAL	19 757	19 825

2.6.12.2 Informations relatives aux Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise et aux Bons de Souscription d'Actions

- Informations relatives aux Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise**

L'ensemble des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise a été attribué aux deux personnes citées ci-dessous en leur qualité de dirigeant.

		Piepszow nik		Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 28/06/2005 pour 10 % du capital social	BCE10-05 attribués par le CA du 06/10/05	25 000	14,225	0	0	25 000	90 % à compter du 07/10/2005 10 % à compter du 07/10/2006 Exerçables sans limitation de durée
Autorisation AGM du 29/06/2007 pour 10 % du capital social	BCE 10-07 attribués par le CA du 31/10/07	75 000	10,65			75 000	90 % à compter du 31/10/2007 10 % à compter du 31/10/2008 Exerçables jusqu'au 31/10/2017
	BCE 05-08 attribués par le CA du 16/05/08	55 242	7,15			55 242	90 % à compter du 16/05/2008 10 % à compter du 16/05/2009 Exerçables jusqu'au 16/05/2018
Total BCE attribués		155 242		0		155 242	
Total BCE exercés		0		0		0	
Solde BCE		155 242		0		155 242	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1,10 €.

- Informations relatives aux Bons de Souscription d'Actions**

		Laurent Piepszow nik		Olivier Pouigny		Nombre Total	Exercice
		Nombre	Prix	Nombre	Prix		
Autorisation AGE du 26/06/2010 240.000 Bons Max	BSA 08-10 attribués par le CA du 30/08/2010	14 100	7,1	0	0	14 100	100% à compter du 30/08/2010 Exerçables jusqu'au 29/08/2015
Total BSA attribués		14 100		0		14 100	
Total des BSA exercés		0		0		0	
Solde BSA		14 100		0		14 100	

La valeur nominale des actions souscrites est dans tous les cas de 1.10 €.

2.6.13 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est le suivant :

<i>En K€</i>	30/06/2013	31/12/2012
Résultat net Part du Groupe	7	2 837
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation	2 735 548	2 343 574
Résultat en euros par action	0,00	1,21

Le résultat dilué par action est le suivant :

<i>En K€</i>	30/06/2013	31/12/2012
Résultat net utilisé par la détermination du résultat dilué par action	7	2 837
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation retenu pour la détermination du résultat dilué par action	2 735 548	2 343 574
Résultat dilué en euros par action	0,00	1,21

2.6.14 PASSIFS FINANCIERS COURANTS

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2013	31/12/2012
Partie court terme des emprunts divers portant intérêts	4 332	2 044
Emprunt garantis sur créances clients(1)	15 023	7 587
Total	19 355	9 631
Découverts bancaires	4 117	44
Total	23 472	9 675

La partie court terme des emprunts concerne la part court terme de l'emprunt relatif à l'acquisition du Groupe Aura.

Les découverts bancaires incluent une avance BPI France (Ex. OSEO) d'un montant de 1.700k€.

(1) Dans le cadre du contrat d'affacturage, les garanties accordées ne permettent pas de considérer en général qu'il y ait un transfert de risques réels aux cessionnaires. C'est pourquoi, les créances sont alors conservées à l'actif (voir note 10) et un emprunt garanti est inscrit au passif pour le montant du financement octroyé par l'entité.

2.6.15 PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

	30/06/2013					
	Valeur brute	A moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 5 ans à plus de 5 ans
Emprunts et dettes Financières à long terme	13 449	3 762	4 215	2 867	2 586	3 787
Total	13 449	3 762	4 215	2 867	2 586	3 787

Les emprunts et dettes sont constitués principalement de la part long terme de l'emprunt relatif à l'acquisition du Groupe Aura.

Pour la partie à moins d'un d'an, voir Note 14.

2.6.16 AUTRES PROVISIONS

En milliers d'euros	31/12/2012	Dotations	Reprises	Variation de Périmètre	30/06/2013	30/06/2013	
						Courant au 30/06/2013	Non courant au 30/06/2013
Provisions pour litiges	223	269	(269)	1 462	1 685		
Autres provisions pour risques	800				800		
Autres provisions pour charges	429				429		
TOTAL	1 452	269	(269)	1 462	2 914		

La provision pour litiges de 1 685k€ est constituée de l'ensemble des litiges en cours avec les anciens collaborateurs du Groupe. Cette provision est déterminée en accord avec nos avocats et selon le niveau de risque associé à chacune des procédures engagées auprès des conseils des prud'hommes. Le solde ainsi que les autres provisions pour risques concernent des provisions constituées au titre de litiges d'ordre commercial ou fiscal.

Les autres provisions pour charges concernent le traitement du contrôle fiscal qui a eu lieu en 2009.

2.6.17 PASSIFS EVENTUELS

Néant

2.6.18 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Produits de restructuration	258	150	55
Cessions immobilisations	15	2	
Pénalités et Amendes			
Variations de périmètre			
Produits sur Litige Commercial		94	
Autres Produits		88	9
Total Produits Opérationnels	273	334	64
<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Charges de restructuration	-868	-594	-221
Cessions immobilisations	-23	-3	
Pénalités et Amendes	-15	-25	-6
Varations de périmètre			
Charges sur Litige Commercial			
Autres Charges	-1	-25	-13
Total Charges Opérationnelles	-907	-647	-240
TOTAL RESULTAT OPERATIONNEL	-634	-313	-176

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments inhabituels et significatifs mais non récurrents.

Les charges de restructuration correspondent à des mesures d'assainissement des charges fixes essentiellement en termes de coût de personnel.

2.6.19 RESULTAT FINANCIER NET

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Charges d'intérêts d'emprunts et de découverts	-459	-696	-377
Coût de l'endettement financier net	-459	-696	-377
Gains de change	80	171	236
Pertes de change		-158	-144
Apurements Divers		424	410
Autres	9	124	-43
Autres produits et charges financiers	89	561	459
TOTAL RESULTAT FINANCIER NET	-370	-135	82

2.6.20 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

2.6.20.1 Charge d'impôts

Compte tenu des perspectives de résultat des différentes filiales du Groupe et du montant des impôts différés actifs au 30 juin 2013, une charge de 308 K€ d'impôt différé a été comptabilisé sur 2013.

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Impôts courants	-577	-1 632	-588
Impôts différés	-308	-966	-533
Crédits d'impôts	19	15	50
Situation à la clôture	-866	-2 583	-1 070

En 2010, le Groupe a décidé l'application de la norme IAS 12 consécutive à la réforme de la taxe professionnelle introduite en France par la loi de finance 2010 publiée le 31 décembre 2009 créant la Contribution Economique Territoriale (CET).

Umanis considère que la composante Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprise (CVAE), dont la base de calcul est assise sur une différence entre les revenus et certaines charges opérationnelles constitue, compte tenu de son activité, un impôt sur le résultat au regard de la norme IAS 12.

En conséquence, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante relative à la CVAE est comptabilisé sur la ligne « impôt sur le bénéfice ». Au 30 juin 2013, le montant de la charge courante s'élève à 519 milliers d'euros.

2.6.20.2 Rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôt

En milliers d'euros	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Résultat net avant impôt	938	5 469	2 467
Taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%	33,33%
Impôt théorique	-312	-1 823	-822
Rapprochement :			
Crédits d'impôts	19	15	51
CVAE	-519	-982	-463
Retraitements	0	70	-53
Différences Permanentes	301		-302
Elim ID sur Frais d'acquisition		121	
Pertes non activées	-435		
Autres	80	16	518
Charges d'impôts sur les résultats consolidés	-866	-2 583	-1 071
Taux d'impôt effectif	-92,42%	-47,23%	-43,42%

2.6.20.3 Impôts différés

En milliers d'euros	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Situation nette à l'ouverture	4 077	4 937	4 937
Impôts différés sur activation de déficits	-181	-975	-518
Impôts différés sur retraitements de consolidation	81	238	-60
Impôts différés sur différences temporaires	-188	1	-53
Autres		-126	-2
Situation nette à la clôture	3 789	4 077	4 306

2.6.20.4 Détail des impôts différés actifs et passifs, par nature

En milliers d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2013	31/12/2012
Immobilisations incorporelles	3	3			3	3
Autres immobilisations incorporelles			-609	-690	-609	-690
Autres immobilisations financières					0	0
Frais d'acquisition		0			0	0
Elimination de Prv Intragroupe			-922	-922	-922	-922
Autres actifs						
Provisions :					0	0
<i>dont pensions</i>	548	548			548	548
<i>dont autres provisions</i>		-2			0	-2
Autres différences temporaires	-60	99			-60	99
Retraitement de Crébit Bail	3	35			3	35
Reports fiscaux déficitaires	4 826	5 007			4 826	5 007
Actifs (passifs) d'impôts différés nets	5 320	5 690	-1 531	-1 612	3 789	4 077

2.6.21 ENGAGEMENTS DONNÉS OU REÇUS

Société	30/06/2013	31/12/2012
Avals, cautions et garanties données		
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements bancaires et financiers de la société Call One pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Europstat Business Intelligence Services (Espagne) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.	Cautionnement solidaire des engagements de la société Umanis France (suite à la fusion-absorption d'Aquarel) au titre d'un contrat de location d'équipement informatique pour un montant global maximum de 152 KE.
Umanis SA (ex Umanis France)	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.	Garantie bancaire émise en faveur de la RAM (Royal Air Maroc) pour un montant de 10,7 KE.
Aura	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA
Sûretés / Garanties données aux banques prêteuses pour le financement de l'acquisition d'Aura (ex Aura Participation)		
Umanis SA (ex Umanis France)	Subordination des droits des cédants au titre du crédit vendeur et des droits de MM PIEPSZOWNIK et POULIGNY au titre de leurs comptes courants	Subordination des droits des cédants au titre du crédit vendeur et des droits de MM PIEPSZOWNIK et POULIGNY au titre de leurs comptes courants
Umanis SA (ex Umanis France)	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA
Umanis SA	Nantissement du fonds de commerce pour un montant de 10 750k€	Nantissement du fonds de commerce pour un montant de 10 750k€
Umanis SA (ex Umanis France)	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA
Umanis SA (ex Umanis France)	Délégation des contrats d'assurance "Homme Clé" pour un montant de 3 000k€ sur la tête d'Olivier Pouligny et 1 000k€ sur la tête de Jean-Jacques Linck et de 400k€ sur la tête de Laurent PIEPSZOWNIK	Délégation des contrats d'assurance "Homme Clé" pour un montant de 3 000k€ sur la tête d'Olivier Pouligny et 1 000k€ sur la tête de Jean-Jacques Linck et de 400k€ sur la tête de Laurent PIEPSZOWNIK
Umanis SA	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA
Umanis SA	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA	Fusion absorption d'AURA et d'UMANIS France par UMANIS SA
Umanis SA	Nantissement de 100% des actions d'UMANIS COMPUTER	Nantissement de 100% des actions d'UMANIS COMPUTER
Autres engagements donnés		
	NEANT	NEANT

A- RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-7 du Code de commerce, le Groupe UMANIS qui clôture ses comptes annuels le 31 décembre, a établi le présent rapport semestriel d'activité à partir des comptes consolidés résumés semestriels du Groupe au 30 juin 2013.

1/ Présentation du Chiffre d'affaires et des résultats du premier semestre 2013

Le chiffre d'affaires consolidé du 1er semestre 2013 s'établit à 50 856 milliers d'euros contre 44 014 milliers d'euros (pro forma) en 2012 soit une progression de 15,60 %.

Ces éléments font ressortir un résultat opérationnel (RO) de 1 307 milliers d'euros soit 2,57 % du chiffre d'affaires contre 2 385 milliers d'euros soit 5,42 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2012.

Le résultat net avant impôt est arrêté à 938 milliers d'euros, soit 1,85 % du chiffre d'affaires, contre 2 467 milliers d'euros au 30 juin 2012, soit également 5,60 % du chiffre d'affaires.

2/ Présentation des comptes consolidés du Groupe pour le premier semestre 2013

Les comptes consolidés résumés semestriels arrêtés au 30 juin 2013 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 "Information Financière Intermédiaire".

- **Composition du Groupe**

Nous vous renvoyons à la lecture des comptes consolidés résumés semestriels du Groupe et des notes annexes pour le détail de ces différents postes et comptes, ainsi que pour la composition du Groupe.

- **Commentaires sur certains postes**

Les provisions pour risques prud'homaux s'établissent à 1 685 milliers d'euros (à rapprocher de 223 milliers d'euros au 31 décembre 2012).

Le résultat net au 30 juin 2013 s'élève à 7 milliers d'euros.

Les fonds propres s'établissent au 30 juin 2013 à 19 988 milliers d'euros contre 19 992 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

3/ Description de l'activité du Groupe au cours du semestre écoulé

Le chiffre d'affaires consolidé du 1er semestre 2013 s'établit à 50 856 K€ contre 44 014 K€ en 2012 soit une progression de 15,6 %. La croissance organique en pro forma s'établit à 0,7 %, en tenant compte de l'activité des mois de mai et juin du groupe HELICE.

Le positionnement du groupe, spécialisé principalement en CRM, BI et E business, ainsi que la qualité de son delivery, lui permettent d'être confiant sur une continuation de la croissance organique. Celle-ci est réalisée par des prises de parts de marché sur la concurrence.

4/ Perspectives :

Dans un contexte économique plus difficile qu'en 2012, notamment marqué par une pression importante sur les prix, l'activité du groupe est bien orientée pour le 2ème semestre.

5/ Faits majeurs de la période

- **Prise de participation majoritaire dans la société GROUPE HELICE**

A la recherche d'une solution de financement depuis l'automne 2012 pour assurer son retournement, HELICE s'est rapprochée d'UMANIS dans le cadre d'un accord d'exclusivité. Les sociétés ont décidé la prise de participation majoritaire d'UMANIS dans Groupe HELICE. L'opération a consisté, après approbation des actionnaires de Groupe HELICE, en la souscription par UMANIS à une augmentation de capital qui lui a été exclusivement réservée.

Cette opération a conduit UMANIS à détenir à l'issue de l'opération 51 % du capital et des droits de vote de Groupe HELICE. Elle a été réalisée le 25 avril 2013 aux conditions usuelles à ce type d'opération.

Cet accord a été soumis à la consultation des instances représentatives du personnel concernées d'UMANIS et Groupe HELICE dans le respect des dispositions légales.

Par cette opération, UMANIS renforcera sa position dans le domaine de l'infrastructure et de la production informatique pour atteindre le chiffre d'affaires de 127 M€ Pro forma sur la base des comptes clos le 31 décembre 2012. L'ensemble ainsi constitué conserve ses deux métiers historiques :

- pour UMANIS : BI, CRM et e-business,
- pour HELICE : conseil en infrastructure et production informatique.

L'entrée d'UMANIS dans le capital de Groupe HELICE a pour vocation de stabiliser sa santé financière et lui permettre d'accroître ses parts de marché.

Consécutivement à la prise de participation dans le capital de Groupe Hélice, le groupe Umanis a contractualisé une option d'achat sur les actions détenues par les actionnaires minoritaires.

Cette option d'achat a été comptabilisée selon les préconisations de la norme IAS 32 en «Dettes Financières» pour un montant global de 2 850k€.

Dans la mesure où groupe Umanis a le contrôle du Groupe Hélice la contrepartie de l'option d'achat est comptabilisée dans le Goodwill.

Les Minoritaires qui subsistent ont été également retraités dans l'écart d'acquisition.

- **Constitution d'une filiale au Maroc – UMANIS BPO**

Afin de poursuivre le développement de son activité à l'étranger, UMANIS a décidé de créer une structure juridique autonome à Casablanca au Maroc pour le développement de ses activités offshore en centre de services. Le centre aura potentiellement une capacité d'accueil de 50 positions.

Les flux de cette filiale dans les comptes au 30 juin 2013 ne sont pas significatifs.

- **Nouveaux Baux Commerciaux**

Une SCI, la « SCI Pont De l'Arche » a été créée en janvier 2013 et a permis l'acquisition de locaux dans la région de Tours. Ces locaux donnés à bail à la société UMANIS. Cette SCI est détenue majoritairement par les mandataires sociaux d'UMANIS SA. Les loyers qui seront perçus par cette SCI feront l'objet d'une convention réglementée sur l'exercice 2013.

- **Réduction de Capital**

Dans le cadre de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte en date du 28 juin 2013, le Conseil d'administration au cours de sa séance du 16 avril 2013 a décidé de procéder à la réduction du capital social de la Société par annulation de 37.850 actions détenues en propre par la Société et conformément aux objectifs du programme de rachat d'actions arrêtés par cette même assemblée.

Le capital social de la société a été ainsi ramené de 2.547.660,50 € à 2.506.025,50 euros.

En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social de la Société est passé de 2.316.055 actions à 2.278.205 actions de 1,10 euros chacune.

La différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale a été imputée au 30 juin 2013 sur le poste prime d'émission à hauteur de 166k€.

6/ Événements postérieurs à la date d'arrêtés des comptes

- **Contrôle fiscal UMANIS COMPUTER**

La société Umanis Computer fait l'objet d'un contrôle fiscal qui a démarré au mois de juillet 2013 portant sur les années 2009 à 2012.

Cette vérification étant en cours, elle n'a fait l'objet d'aucune provision dans les comptes clos au 30 juin 2013.

- **Acquisition d'une partie des actions de GROUPE HELICE**

Conformément à ses engagements, et après expiration du délai d'exercice des droits de préemption des actionnaires et suite à l'agrément des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 29 juillet 2013, UMANIS a procédé à l'acquisition de 58.333 actions de la société GROUPE HELICE auprès de Mesdames Julie et Charlotte COLTIN.

Suite à cette opération, Umanis détient 60% du capital et des droits de vote de Groupe Hélice.

- **Constitution de la société Excentive Spain**

Le 1er août 2013, UMANIS et la société Excentive International, éditeur du logiciel de rémunération « Excentive » se sont associés pour créer la filiale espagnole « Excentive Spain » SARL au capital de 3.000 euros détenue à 60 % par Excentive International et à 40 % par UMANIS. Le siège social est situé dans les locaux de la société UMANIS INNOVATIVE SERVICES à Madrid.

L'objectif de cette constitution est le développement de la vente de licences Excentive et le positionnement d'UMANIS auprès des clients sur l'intégration et la maintenance.

**C – DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU
RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

Je soussigné Laurent Piepszownik, Président Directeur Général de la Société UMANIS SA, atteste qu'à ma connaissance les comptes consolidés condensés arrêtés au 30 juin 2013 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des informations mentionnées à l'article 222-6 du règlement général de l'AMF.

Laurent Piepszownik



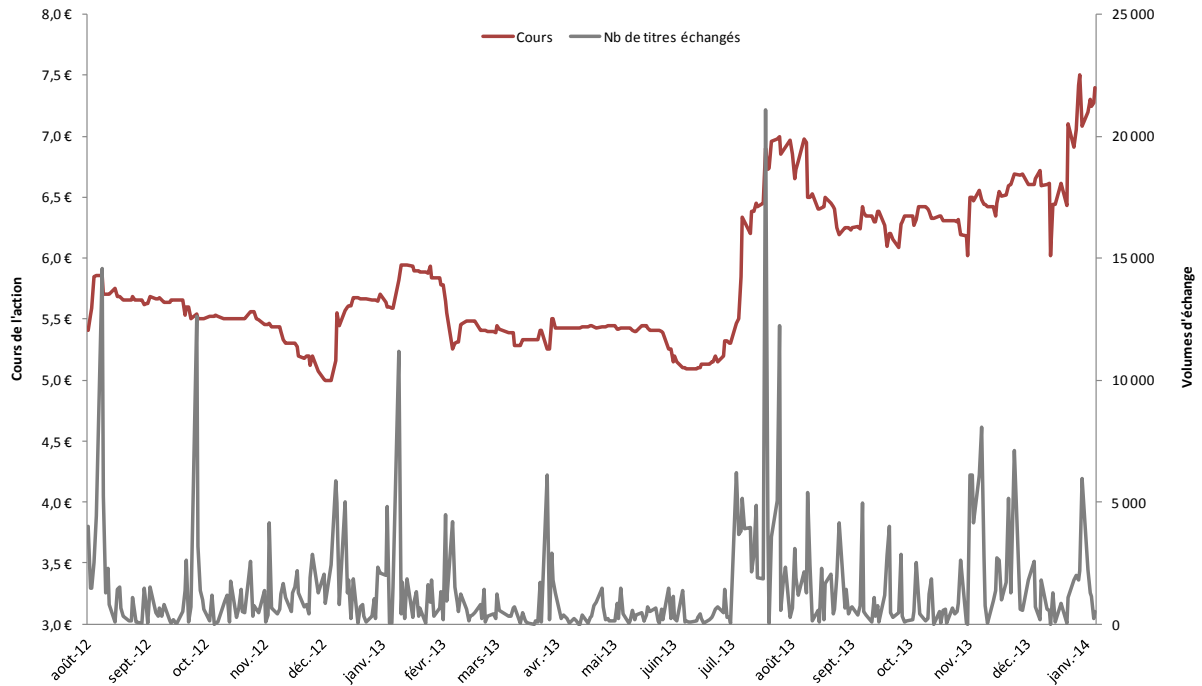
3 SITUATION DE TRESORERIE

La situation d'endettement et de trésorerie du Groupe au 30 juin 2013 était la suivante :

En K€	30/06/2013
1. Capitaux propres et endettement	
Total des dettes financières courantes	23 472
- Faisant l'objet de garanties	17 866
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garantie ni nantissements	5 606
Total des dettes financières non courantes	13 449
- Faisant l'objet de garanties	5 018
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garantie ni nantissements	8 431
Capitaux propres consolidés au 30/06/2013	19 988
- Capital social	2 506
- Primes d'émission, fusion, apport	31 757
- Réserves légales	
- Autres	-14 506
- Intérêts minoritaires	231
2. Analyse de l'endettement financier	
A. Trésorerie	4 862
B. Instruments équivalents	
C. Titres de placements	33
D. Liquidités (A+B+C)	4 895
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	4 117
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	4 332
H. Autres dettes financières à court terme	15 023
I. Dettes financières à court terme (F+G+H)	23 472
J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)	18 577
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	5 416
L. Obligations émises	
M. Autres emprunts à plus d'un an	8 033
N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	13 449
O. Endettement financier net (J+N)	32 026

4 EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Evolution du cours de Bourse du 1^{er} septembre 2012 au 31 janvier 2014 (Source : NYSE EURONEXT)



5 DESCRIPTION DE L'ACTIONNARIAT

Au 31 janvier 2014, l'actionnariat de la Société était le suivant :

Répartition du capital et des droits de vote au 31/01/14	Nombre d'actions	% du capital
Laurent Piepszownik - PDG	808 971	41,53%
SC LP	75 554	3,88%
(a) Sous total concert Laurent Piepszownik	884 525	45,41%
Olivier Pouligny - DG	252 498	12,96%
SC OPY	100	0,01%
(b) Sous total concert Olivier Pouligny	252 598	12,97%
(a) + (b) Sous total concert Laurent Piepszownik & Olivier Pouligny	1 137 123	58,38%
Auto-détention	0	0,00%
Public	810 577	41,62%
Total	1 947 700	100,00%

6 ETAT DES COMMUNICATIONS FAITES SUR NYSE Euronext C (12 mois)

20 Janvier 2014

SUCCES DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTIONS (OPRA)

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULLATION DE 330.505 ACTIONS PROPRES REPRESENTANT 14,51% DU CAPITAL ET DE 11.742 ACTIONS AUTO-DETENUES REPRESENTANT 0,52% DU CAPITAL

Le 17 janvier 2014, l'AMF a publié les résultats de l'OPRA (ouverte du 13 décembre 2013 au 10 janvier 2014 inclus) dans son avis n°214C0113.

Le Conseil d'administration d'UMANIS s'est réuni ce jour au siège social de la société sous la présidence de M. Laurent PIEPSZOWNIK afin de prendre connaissance des résultats de l'OPRA à 6,80 euros par action.

L'OPRA a rencontré un vif succès puisque 330.505 actions ont été présentées conduisant à un taux de réponse d'environ 73%. La Société UMANIS a ainsi racheté pour un montant de 2.247.434 euros, 330.505 de ses propres actions représentant 14,51 % de son capital et 9,45% de ses droits de vote (sur la base du capital social au 10 décembre 2013 composé de 2.278.205 actions).

EURONEXT effectuera le règlement des actions apportées à l'Offre à partir du 23 janvier 2014.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé d'annuler d'une part les 330.505 actions rachetées dans le cadre de l'OPRA et d'autre part les 11.742 actions auto détenues à ce jour d'une valeur nominale 1,10 € chacune.

Le capital social sera désormais d'un montant de 2.129.553,80 €, divisé en 1.935.958 actions et 3.154.562 droits de vote.

3 Janvier 2014

BILAN ANNUEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE CONTRACTE AVEC LA SOCIETE DE BOURSE GILBERT DUPONT

Au titre du contrat de liquidité confié par la société UMANIS à la Société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 décembre 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 8554 titres
- Solde en espèce du compte de liquidité : 27101,59 €

Il est rappelé que lors du bilan semestriel du 30 juin 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 9544 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 28 275,09 €.

20 Décembre 2013

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS AUTORISE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 14 JUIN 2013

Cadre Juridique

En application de l'article L.451-3 du Code Monétaire et Financier, du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés financiers (article 241-1 à 241-6), le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat par la Société UMANIS SA de ses propres actions dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 14 juin 2013 en sa neuvième résolution et mis en œuvre par le Conseil d'administration en date du 26 novembre 2013.

Nombre de titres et part du capital détenu par la société

Emetteur : UMANIS SA, Société Anonyme au capital de 2.506.025,50 euros, siège social : 7-9, rue Paul Vaillant Couturier – 92300 LEVALLOIS, 403 259 534 RCS Nanterre, Lieu de cotation : Euronext Paris (Compartiment C) Code ISIN : FR0010949388.

Au 26 novembre 2013, le capital social de la Société était composé de 2.278.205 actions. A cette date, la Société détenait 11.742 (actions propres, soit 0,52 % de son capital).

Répartition par objectif des titres détenus par la société arrêté à la date du 26 novembre 2013 :

- Animation du marché de l'action par un prestataire de services d'investissement : 8 %
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Opérations de croissance externe : 0
- Annulation : 2 %

Objectif du nouveau programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2013

Les objectifs de ce programme sont :

- d'assurer la liquidité du marché de l'action, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme au contrat type et à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers, et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante,
- de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion (a) de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la Société aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (d) de l'attribution ou la cession aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
- la remise d'actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations financières ou de croissance externe dans le cadre de la réglementation boursière,
- de l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la Société, des titres ainsi achetés, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2013 dans sa neuvième résolution.

Modalités du programme de rachat d'actions

Nombre maximal d'actions pouvant être acquises :

Le nombre maximal d'actions pouvant être acheté ne peut excéder 10 % du nombre des actions composant le capital social au moment du rachat, soit à titre indicatif, 216.078 actions au 26 novembre 2013. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues à ce jour s'élevant à 11.742 (soit 0.52 % du capital), le nombre d'actions pouvant être achetées sera de 216.078 actions (soit 9,48 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat et montant maximal du programme :

Le prix unitaire maximum d'achat est fixé à 20 € sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, notamment en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, le prix d'achat sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de titres composant le capital après l'opération.

Le montant maximal global autorisé pour la réalisation du programme de rachat d'actions est fixé à 7 millions d'euros.

Modalités des rachats :

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par des transactions de blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation boursière et sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et le Règlement Général de l'AMF.

Durée du programme : dix-huit mois à compter du 14 juin 2013, soit au plus tard le 14 décembre 2014.

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions :

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que le nouveau programme de rachat d'actions autorisé prendra effet à compter de la date à laquelle le Conseil d'administration décidera sa mise en œuvre. Cette décision entraînant de plein droit l'expiration de la précédente autorisation accordée par l'assemblée générale du 28 juin 2012.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 novembre 2013 a donné pouvoir à son Président Directeur Général pour mettre en œuvre, à l'issue du programme en cours, soit à compter de ce jour, les objectifs visés ci-dessus du programme de rachat d'actions.

Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 30 juin 2008 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif détaillé du précédent programme de rachat d'actions. Il a été mis en œuvre le 1^{er} octobre 2008 et a pris fin le 31 décembre 2009.

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 29 juin 2009 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif détaillé du précédent programme de rachat d'actions. Il a été mis en œuvre le 4 janvier 2010 et a pris fin le 29 décembre 2010.

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 25 juin 2010 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif

détaillé du précédent programme de rachat d'actions. Il a été mis en œuvre le 30 décembre 2010 et a pris fin le 25 décembre 2011.

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 28 juin 2011 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif détaillé du précédent programme de rachat d'actions. Il a été mis en œuvre le 26 décembre 2011 et a pris fin le 28 décembre 2012.

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 28 juin 2012 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif détaillé du précédent programme de rachat d'actions. Il a été mis en œuvre le 28 décembre 2012 et a pris fin le 17 décembre 2013.

Le tableau ci-dessous détaille les opérations réalisées au titre des précédents programmes de rachat.

	Flux bruts cumulés			Positions ouvertes au 26 novembre 2013	
	Achats	Ventes/ Transferts	Annulation	Etat néant	
Nombre de titres	373.912	56.626	305.650	Néant	Néant
Cours moyen de transaction	6,0378	7,064	1,10 (valeur nominale)	Néant	Néant
Montants (en euros)	2.257.597	400.000	336.215	Néant	Néant

10 Décembre 2013

**OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D' ACTIONS (OPRA)
EN VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL**

DECISION DE TRANSFERT DE LA COTATION DES TITRES VERS NYSE ALTERNEXT

Mise à disposition de la note d'information relative à l'offre publique de rachat d'actions

<p>PRIX DE L'OPRA : 6,80 EUROS PAR ACTION NOMBRE D' ACTIONS VISEES PAR L'OFFRE : 455.640 DUREE DE L'OFFRE : 29 JOURS CALENDAIRES</p>
--

Le présent communiqué est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 1° et 2° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' «AMF»).

En application des dispositions de l'article L.621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité de l'offre publique du 10 décembre 2013, apposé le visa n° 13-659 sur la note d'information de la Société UMANIS.



La note d'information d'UMANIS, visée par l'AMF, est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'UMANIS (www.groupeumanis.com) et peut être obtenu sans frais auprès d'UMANIS - 7/9 rue Paul-Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret, KEPLER CAPITAL MARKETS - 112, avenue Kleber - 75116 Paris et ATOUT CAPITAL - 164, boulevard Haussmann - 75008 Paris. Les informations relatives aux caractéristiques, notamment, juridiques, financières et comptables d'UMANIS seront mises à la disposition du public, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre selon les mêmes modalités.

AVIS IMPORTANT

L'offre sera ouverte, conformément aux dispositions des articles 231-32 du Règlement général de l'AMF et aux articles R.225-153 et R.225-154 du Code de commerce, postérieurement à la publication par UMANIS des avis d'achat dans un journal d'annonces légales et au Bulletin des Annonces légales obligatoires.

Le calendrier et l'ouverture de l'offre feront l'objet d'un avis de l'AMF.

DECISION DE TRANSFERT DE LA COTATION DES TITRES VERS NYSE ALTERNEXT

Suite à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte le 2 septembre 2013 et la décision du Conseil d'administration du 15 novembre 2013, les actions seront transférées sur le marché NYSE Alternext, sous réserve de l'accord préalable par le Conseil d'administration de NYSE Euronext.

Afin d'apporter une réponse favorable à la recherche de liquidité que pourrait exprimer certains des actionnaires ne souhaitant pas accompagner un tel changement de compartiment de cotation, UMANIS propose de racheter 455.640 de ses propres actions à un prix de 6,80 euros par action dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions.

UN MARCHÉ PLUS ADAPTE A LA TAILLE D'UMANIS

Ce changement de compartiment de marché permettra à UMANIS d'être coté sur un marché plus adapté à sa taille et d'alléger les obligations réglementaires et les coûts induits par la cotation sur un marché réglementé.

Conformément à la réglementation en vigueur, UMANIS souhaite attirer l'attention de ses actionnaires sur les conséquences possibles d'un tel transfert :

- En termes de protection des actionnaires minoritaires :
 - la protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur NYSE Alternext par le mécanisme de l'offre publique en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
 - par ailleurs, les sociétés cotées sur NYSE Alternext ne doivent communiquer au marché, en terme d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse), de 50% et 95% du capital ou des droits de vote ;
 - cependant, conformément aux dispositions légales, UMANIS restera soumis, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation de NYSE Euronext, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'informations relatives aux franchissements de seuil et de déclarations d'intentions telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur NYSE Euronext.

- En matière d'information financière périodique, des obligations allégées en termes d'information financière, parmi celles-ci, et sans en prétendre à l'exhaustivité :
 - dispense de communication en matière d'informations financières trimestrielles. UMANIS s'engage néanmoins à publier ses chiffres d'affaires trimestriels non audités dans un délai de 45 jours suivant la clôture de chaque trimestre ;
 - allongement des délais de publication des comptes semestriels non audités, à 4 mois suivant la clôture du semestre ;
 - dispense d'établir un rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ;
 - libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés. La Société a cependant décidé de conserver l'application du référentiel comptable IFRS.
- En matière d'information permanente, dans un souci de transparence vis-à-vis de ses actionnaires, UMANIS entend continuer de délivrer une information précise, sincère et régulière, en portant à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants.

CALENDRIER INDICATIF DU TRANSFERT

30 août 2013 :	Diffusion du communiqué de presse informant le public du projet de transfert
2 septembre 2013 :	Assemblée Générale se prononçant sur le transfert vers NYSE Alternext
15 novembre 2013	Décision du Conseil d'administration de la Société
10 décembre 2013 :	Diffusion du communiqué relatif à la décision définitive de transfert
31 janvier 2014 :	Radiation des actions de NYSE Euronext et première cotation sur NYSE Alternext (sous réserve de l'accord préalable par le Conseil d'administration de NYSE Euronext)



27 Novembre 2013

**DEPÔT D'UN PROJET DE NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE PUBLIQUE DE
RACHAT D'ACTIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE TRANSFERT ALTERNEXT
initée par :**

UMANIS

**PORTANT SUR 455.640 DE SES PROPRES ACTIONS
EN VUE DE LA REDUCTION DE SON CAPITAL**

KEPLER CAPITAL MARKETS

Etablissement Présentateur et Garant

ATOOUT CAPITAL

Conseil

**Prix unitaire de l'Offre : 6,80 € par action
Durée de l'Offre : 29 jours calendaires**

AVIS IMPORTANT

L'Offre sera ouverte, conformément aux dispositions des articles 231-32 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») et R. 225-153 et R. 225-154 du Code de commerce, postérieurement :

- A la publication par l'AMF d'une dérogation à l'obligation du dépôt d'un projet d'offre publique sur le fondement des articles 234-9 5° et 234-9 6° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- A la publication par l'AMF de sa décision de conformité relative à l'Offre ;
- A la publication par UMANIS des avis d'achat dans un journal d'annonces légales et au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

AMF

Le présent communiqué a été établi et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le mardi 26 novembre 2013, conformément aux articles 231-13 et 231-18 du Règlement général de l'AMF.

Cette Offre et le présent projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF.

Le présent projet de note d'information est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'UMANIS (www.umanis.com) et peut être obtenu sans frais auprès de UMANIS - 7/9 rue Paul-Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret, KEPLER CAPITAL MARKETS - 112, avenue Kleber - 75116 Paris et ATOOUT CAPITAL - 164, boulevard Haussmann - 75008 Paris.

Conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables d'UMANIS seront mises à disposition du public, au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, selon les mêmes modalités.

1 PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 CONDITIONS GENERALES

Le Conseil d'administration du 26 novembre 2013 de la Société UMANIS, société anonyme au capital de 2.506.025,50 euros, dont le siège social est situé 7/9 rue Paul-Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret, et dont le numéro d'identification est 403 259 534 R.C.S. Nanterre (ci-après « UMANIS » ou la « Société »), a décidé de mettre en œuvre une offre publique de rachat d'actions UMANIS (ci-après l'« Offre ») en vue de leur annulation, en application des articles L. 225-204 et L. 225-207 du Code de commerce. Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché NYSE EURONEXT - Compartiment C (code ISIN FR0010949388).

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'UMANIS, réunie le 2 septembre 2013, a approuvé la deuxième résolution relative à la réduction de capital d'un montant nominal maximum de 1.320.000 euros par voie d'offre publique de rachat d'actions, portant sur un maximum de 1.200.000 actions de 1,10 euros de valeur nominale et a donné délégation au Conseil d'administration.

L'Offre, au prix de 6,80 euros par action UMANIS, porte sur un maximum de 455.640 actions, soit 20,00% du capital et 13,03% des droits de vote¹ sur la base d'un nombre total de 2.278.205 actions et de 3.496.809 droits de vote de la Société.

En application des dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, KEPLER CAPITAL MARKETS garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par la Société dans le cadre de l'Offre.

1.2 MOTIFS DE L'OFFRE ET INTENTIONS DE LA SOCIETE

1.2.1 Motifs de l'Offre

L'Assemblée Générale Mixte réunie le 2 septembre 2013, a approuvé la première résolution relative au projet de transfert des titres de la Société de NYSE EURONEXT - Compartiment C vers le compartiment ALTERNEXT. Cette résolution s'inscrit dans une démarche de réduction des coûts, le système multilatéral de négociations d'ALTERNEXT offrant un cadre plus adapté à la taille et aux besoins de la Société.

Le Président, agissant sur délégation et décision du Conseil d'administration du 15 novembre 2013 de la Société UMANIS, a décidé de mettre en œuvre le transfert des titres de la Société de NYSE EURONEXT - Compartiment C vers le compartiment ALTERNEXT. Afin d'apporter une réponse favorable à la recherche de liquidité que pourrait exprimer certains des actionnaires ne souhaitant pas accompagner un tel changement de compartiment de cotation, la Société propose de racheter 455.640 de ses propres actions à un prix de 6,80 euros par action.

L'Offre constitue une opportunité offerte aux actionnaires qui le souhaitent de céder une partie de leurs actions à un prix représentant une prime de 10,0% par rapport au cours de clôture du 25 novembre 2013 et une prime de 7,0% par rapport au cours moyen pondéré des 120 jours de négociation précédant cette date.

Elle constitue ainsi une opportunité pour les actionnaires, qui le souhaitent, de trouver une liquidité que le marché ne leur offre pas aujourd'hui eu égard à la faible rotation du flottant et ce, à un prix incluant une prime sur le cours de bourse actuel.

L'Offre fait par ailleurs bénéficier aux actionnaires qui ne souhaitent pas y participer, ou dont les ordres d'apport seront réduits dans le cadre de la centralisation, d'un impact relatif sur les capitaux propres par action de la Société.

1.2.2 Intentions de la Société pour les 12 mois à venir

a. Stratégie et orientation en matière d'activité

La Société entend poursuivre ses activités dans la continuité de la stratégie actuellement mise en œuvre qui ne sera pas remise en cause quel que soit le résultat de l'Offre.

b. Composition des organes sociaux et de direction après l'Offre

Quel que soit le résultat de l'Offre, il n'y aura pas de changement au sein des organes sociaux et de la direction de la Société.

c. Orientations en matière d'emploi

L'Offre n'aura aucune conséquence sur l'emploi.

d. Actions auto-détenues

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la Société détient à ce jour un nombre total de 11.742 actions propres, soit au total 0,5% du capital et 0,3% des droits de vote¹.

La Société envisage d'annuler, à la suite de la réalisation de l'Offre, en sus de celles qui auront été apportées dans le cadre de l'Offre, 11.742 actions UMANIS auto-détenues.

e. Statut juridique de la Société

La Société n'envisage pas d'apporter de modifications à ses statuts à la suite de l'Offre, à l'exception de celles requises afin de refléter les conséquences de la réalisation de l'Offre.

f. Intention concernant la cotation des actions de la Société à l'issue de l'Offre

Le Président, agissant sur délégation et décision du Conseil d'administration de la Société UMANIS a décidé de mettre en œuvre le transfert de cotation des instruments financiers de la Société du marché réglementé NYSE EURONEXT - Compartiment C vers le système multilatéral de négociation ALTERNEXT de NYSE EURONEXT.

Il est rappelé qu'en cas de rachat effectif de 100% des actions visées et de l'annulation des 11.742 actions auto-détenues, les membres du Concert Laurent PIEPSZOWNIK et Olivier POULIGNY détiendront au maximum 62,80% du capital et 75,07% des droits de vote² à l'issue des opérations.

g. Politique de distribution de dividendes

La réalisation de l'Offre n'affectera pas la politique de dividendes de la Société qui sera poursuivie de manière pragmatique en fonction des résultats de la Société, de ses perspectives et de son environnement. Il n'a cependant pas été versé de dividende au titre des résultats de l'exercice fiscal 2012.

h. Synergies, gains économiques et perspective d'une fusion

S'agissant d'une offre publique de rachat par la Société de ses propres actions, l'Offre ne s'inscrit pas dans un projet de rapprochement avec d'autres sociétés. En conséquence, elle n'entraîne la réalisation d'aucune synergie ou gain économique avec une société tierce. En outre, aucune fusion n'est envisagée à la suite de l'Offre.

i. Retrait obligatoire, radiation de la cote

L'Offre n'aura pas pour conséquence un retrait ou une radiation de la cote.

1.3 CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1.3.1 Termes de l'Offre

La Société propose à ses actionnaires de racheter en numéraire au prix de 6,80 euros par action, par voie d'offre publique de rachat d'actions, un nombre maximum de 455.640 actions de la Société en vue de leur annulation ultérieure, en application des articles L. 225-204 et L.225-207 du Code de commerce.

1.3.2 Titres visés par l'Offre

Au 25 novembre 2013, le capital de la Société est composé de 2.278.205 actions et de 3.496.809 droits de vote. Comme indiqué ci-avant, l'Offre porte sur un nombre maximum de 455.640 actions, soit 20,00% des actions et 13,03%³ des droits de vote composant le capital social de la Société.

1.3.3 Mécanismes de réduction

Dans le cas où le nombre d'actions apportées par les actionnaires à l'Offre serait supérieur au nombre d'actions visées par l'Offre, il sera fait application des mécanismes de réduction usuels dans le cadre de ce type d'opération.

Ainsi, il sera procédé, pour chaque actionnaire vendeur, à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire, conformément aux dispositions de l'article R. 225-155 du code de commerce.

Par conséquent, lors de leurs demandes de rachat, les actionnaires devront faire immobiliser les actions non présentées au rachat et dont ils auront déclaré être propriétaires sur le compte tenu par leurs intermédiaires financiers jusqu'à la publication du résultat de l'Offre, ces dernières étant, le cas échéant, prises en compte par NYSE EURONEXT pour le calcul de la réduction des demandes de rachat.

Les actions qui ne seront pas acceptées dans le cadre de l'Offre en raison de ce mécanisme de réduction proportionnelle seront restituées aux actionnaires.

1.3.4 Modalités de l'Offre

a. Mise à disposition des informations relatives à l'Offre

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, KEPLER CAPITAL MARKETS, agissant pour le compte de la Société, a déposé le 26 novembre 2013 auprès

de l'AMF le projet d'Offre. Un avis de dépôt a été publié par l'AMF sur son site Internet (www.amf-france.org) sous le numéro 213C1814.

Cette Offre et le présent projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF.

Conformément à l'article 231-16 alinéa 3 du Règlement général de l'AMF, un communiqué de presse relatif aux termes de l'Offre sera diffusé par la Société. L'AMF publiera une déclaration de conformité relative à l'Offre après avoir vérifié la conformité de cette dernière avec les dispositions légales et réglementaires. Cette décision de conformité emportera visa de la note d'information. L'Offre sera ouverte suite à la publication par la Société des avis d'achat visés aux articles R.225-153 et R.225-154 du Code de commerce.

Conformément à l'article 231-27 du Règlement général de l'AMF, la note d'information visée par l'AMF ainsi que les autres informations (notamment juridiques, comptables et financières) relatives à la Société seront mises à disposition gratuitement au siège de la Société ainsi qu'auprès d'ATOUT CAPITAL - 164, boulevard Haussmann - 75008 Paris et de l'établissement présentateur, KEPLER CAPITAL MARKETS - 112, avenue Kleber - 75116 PARIS. Elles seront également mises en ligne sur les sites Internet de la Société et de l'AMF. La Société diffusera des communiqués précisant les modalités de mise à disposition de ces documents. Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et NYSE EURONEXT Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités de l'Offre et le calendrier de l'opération. L'Offre sera ouverte pendant une durée de 29 jours calendaires.

b. Transmission des demandes de rachat par les actionnaires

L'Offre sera centralisée par NYSE EURONEXT Paris.

Les actionnaires de la Société qui souhaiteraient apporter leurs titres à l'Offre dans les conditions proposées devront remettre un ordre d'apport à l'Offre suivant les modalités retenues par l'intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte.

Les ordres d'apport à l'Offre devront être transmis par les actionnaires à leurs intermédiaires financiers, au plus tard le dernier jour de l'Offre, étant précisé que ces ordres d'apport pourront être révoqués à tout moment jusqu'à la clôture de l'Offre, date au-delà de laquelle ils deviendront irrévocables.

Les actions UMANIS inscrites au nominatif pur dans les registres de la Société devront être converties au nominatif administré pour être apportées à l'Offre, à moins que leurs titulaires ne demandent la conversion au porteur, auquel cas ces actions perdront les avantages attachés à la forme nominative. En conséquence, pour répondre à l'Offre, les détenteurs d'actions inscrites au nominatif pur dans les registres de la Société devront demander à CACEIS CORPORATE TRUST - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, dans les meilleurs délais, la conversion de leurs actions au nominatif administré ou au porteur.

Il est rappelé que, lors de leurs demandes de rachat, les actionnaires devront faire immobiliser les actions non présentées au rachat et dont ils auront déclaré être propriétaires, sur le compte tenu par leurs intermédiaires financiers jusqu'à la date de publication du résultat de l'Offre, ces dernières étant, le cas échéant, prises en compte pour le calcul de la réduction des demandes de rachat.

Les éventuels frais dus par les actionnaires apportant leurs actions à l'Offre ne seront pas pris en charge par la Société.

Les actions apportées à l'Offre devront être libres de tout gage, nantissement ou restriction de quelque nature que ce soit.

c. Règlement du prix - annulation des actions rachetées

La date de paiement du prix (de 6,80 euros par action rachetée dans le cadre de l'Offre) interviendra à l'issue de la centralisation et de la publication des résultats de l'Offre selon le calendrier publié par NYSE EURONEXT Paris.

Les actions rachetées dans le cadre de l'Offre seront annulées par UMANIS dans les conditions prévues par l'article R. 225-158 du Code de commerce. Les actions annulées ne conféreront plus aucun droit social et ne donneront, notamment, plus droit aux dividendes ou acomptes sur dividendes.

1.3.5 Calendrier indicatif de l'Offre

26 novembre 2013	Dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF Publication du projet de note d'information sur le site de l'AMF et mise en ligne sur le site de la Société Diffusion d'un communiqué relatif au dépôt du projet de note d'information
28 novembre 2013	Reprise des cotations
10 décembre 2013	Déclaration de conformité de l'Offre par l'AMF emportant visa de la note d'information
11 décembre 2013	Mise à disposition du public et mise en ligne sur le site de la société et sur le site de l'AMF de la note d'information visée et du document « Autres informations »
12 décembre 2013	Publication des avis de rachat dans un journal d'annonces légales et au BALO conformément aux articles R225-153 et R225-154 du Code de commerce Publication d'un avis d'ouverture de l'offre par Euronext
13 décembre 2013	Ouverture de l'Offre
10 janvier 2014	Clôture de l'Offre
17 janvier 2014	Publication par l'AMF de l'avis de résultat de l'Offre Publication par NYSE Euronext de l'avis de résultat de l'Offre et les conditions de règlement-livraison
20 janvier 2014	Décision du Conseil d'administration constatant la réalisation de la réduction de capital par annulation des actions rachetées
23 janvier 2014	Règlement-livraison des actions apportées à l'Offre

1.3.6 Engagements des principaux actionnaires de la Société

A la date du dépôt du projet d'Offre :

Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK détient directement 808.971 actions et 1.617.942 droits de vote d'UMANIS et indirectement 75.554 actions et 151.108 droits de vote d'UMANIS au travers de la société SC LP qu'il contrôle soit un total de 884.525 actions et de 1.769.050 droits de vote représentant 38,83% du capital et 50,59% des droits de vote de UMANIS.

Le concert Laurent PIEPSZOWNIK - Olivier POULIGNY détient 1.137.123 actions et 2.274.146 droits de vote représentant 49,91% du capital et 65,03% des droits de vote⁴ d'UMANIS.

Les membres du concert ont fait part de leur engagement de ne pas apporter leurs titres à l'Offre.

En cas de succès de l'Offre, la participation en capital de Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et du concert formé par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et Monsieur Olivier POULIGNY augmenterait de plus de 2% en moins de douze mois consécutifs ce qui les placerait en situation de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique, en application de l'article 234-5 du Règlement général de l'AMF.

Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et le concert formé par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et Monsieur Olivier POULIGNY ont demandé à l'AMF l'octroi d'une dérogation à l'obligation du dépôt d'un projet d'offre publique sur le fondement des articles 234-9 5° et 234-9 6° du Règlement général de l'AMF.

A l'exception de l'engagement décrit ci-dessus, la Société n'a connaissance d'aucun autre engagement d'apport ou de non apport à l'Offre.

1.3.7 Restrictions concernant l'Offre à l'étranger

L'Offre est faite aux actionnaires d'UMANIS situés en France et hors de France, à condition que le droit local auquel ils sont soumis leur permette de participer à l'Offre sans nécessiter de la part de la Société l'accomplissement de formalités supplémentaires.

La diffusion du présent document, l'Offre, l'acceptation de l'Offre, ainsi que la livraison des actions peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions. L'Offre n'est pas ouverte ou soumise au contrôle et/ou à l'autorisation d'une quelconque autorité réglementaire, ailleurs qu'en France et aucune démarche ne sera effectuée en ce sens. Ni le présent document, ni aucun autre document relatif à l'Offre ne constituent une offre en vue de vendre ou d'acquérir des titres financiers ou une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays où ce type d'offre ou de sollicitation serait illégale, ne pourrait être valablement faite, ou requerrait la publication d'un prospectus ou l'accomplissement de toute autre formalité en application du droit local. Les actionnaires de la Société situés ailleurs qu'en France ne peuvent participer à l'Offre que dans la mesure où une telle participation est autorisée par le droit local auquel ils sont soumis ; l'Offre n'est donc pas faite à des personnes soumises à de telles restrictions, directement ou indirectement, et ne pourra en aucune manière faire l'objet d'une acceptation depuis un pays dans lequel elle fait l'objet de telles restrictions.

En conséquence, les personnes en possession du présent document sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Le non-respect de ces

restrictions est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière. La Société décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne de ces restrictions. En particulier, l'Offre n'est pas faite, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, à des personnes se trouvant aux Etats-Unis, par les moyens des services postaux ou par tout moyen de communications (y compris, sans limitation, les transmissions par télécopie, télex, téléphone et courrier électronique) des Etats-Unis ou par l'intermédiaire des services d'une bourse de valeurs des Etats-Unis. En conséquence, aucun exemplaire ou copie du présent document, et aucun autre document relatif à celui-ci ou à l'Offre, ne pourra être envoyé par courrier, ni communiqué, ni diffusé par un intermédiaire ou toute autre personne aux Etats-Unis de quelque manière que ce soit. Aucun actionnaire de UMANIS ne pourra apporter ses actions à l'Offre s'il n'est pas en mesure de déclarer (i) qu'il n'a pas reçu aux Etats-Unis de copie de la présente note d'information ou de tout autre document relatif à l'Offre, et qu'il n'a pas envoyé de tels documents aux Etats-Unis, (ii) qu'il n'a pas utilisé, directement ou indirectement, les services postaux, les moyens de télécommunications ou autres instruments de commerce ou les services d'une bourse de valeurs des Etats-Unis en relation avec l'Offre, et (iii) qu'il n'était pas sur le territoire des Etats-Unis lorsqu'il a accepté les termes de l'Offre ou, transmis son ordre d'apport de titres. Les intermédiaires habilités ne pourront pas accepter des ordres d'apport de titres qui n'auront pas été effectués en conformité avec les dispositions ci-dessus.

2 SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DU PRIX PAR ACTION OFFERT DANS LE CADRE DE L'OFFRE

L'appréciation du prix de l'Offre a été menée à partir d'une approche multicritères reposant sur des méthodes et références d'évaluation usuelles et appropriées à l'opération envisagée. Les conclusions de cette analyse, établie par KEPLER CAPITAL MARKETS et ATOUT CAPITAL, sont reproduites ci-après.

3 RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT

Dans le cadre de l'Offre portant sur un maximum de 455.640 actions UMANIS susceptibles d'être apportées à l'Offre représentant 20,00% de son capital et 13,03%⁵ des droits de vote, EUROCIF représenté par M. Arnaud FORTIN, a été nommé par une décision du Conseil d'administration du 2 juillet 2013 afin d'émettre une opinion sur le caractère équitable du prix proposé de 6,80 € par action UMANIS. L'expert indépendant a confirmé que le prix de 6,80 € par action UMANIS proposé est équitable d'un point de vue financier pour les actionnaires de la Société dans le cadre de l'OPRA. La conclusion de l'expert indépendant est reproduite ci-après :

« Les résultats de nos travaux sont rappelés dans le tableau suivant :

Synthèse des travaux EUROCIF et juste valeur du titre UMANIS

Cette approche multicritères fait ressortir une prime moyenne offerte dans le cadre de l'OPRA (prix d'OPRA de 6,80 € par action) de 12,55% par rapport à la juste valeur de l'action UMANIS et après application des différentes méthodes.

Le niveau d'endettement de la Société après financement de l'Offre demeure élevé. Cependant, après échange avec le management, nous estimons que la Société est en capacité d'assurer son désendettement progressif sur les 3 prochaines années dans le respect du plan d'affaires, le financement mis en place dans le cadre des opérations récentes (rachat d'HELICE, OPRA) devant permettre un financement normal de l'exploitation.

Dans ces conditions, nous estimons qu'à la date du présent Rapport, le prix de 6,80 € par action proposé par UMANIS est équitable, d'un point de vue financier, pour ses actionnaires dans le cadre de la présente Offre. ».

4 AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 26 novembre 2013, le Conseil d'administration de la Société, après avoir pris connaissance (i) de l'ensemble des termes de l'opération envisagée, telle que présentée dans le présent projet de note d'information relatif à l'Offre, (ii) des éléments d'appréciation du prix offert établis par ATOUT CAPITAL et KEPLER CAPITAL MARKETS, (iii) des engagements de non apport à l'Offre des actionnaires membres du concert formé par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et Monsieur Olivier POULIGNY totalisant ensemble 49,91% du capital de la Société et (iv) du rapport du cabinet EUROCIF, représenté par Monsieur Arnaud FORTIN, nommé en qualité d'expert indépendant par le Conseil d'administration du 2 juillet 2013 en application des articles 261-1 et suivants du règlement général de l'AMF concluant au caractère équitable du prix offert dans le cadre de l'Offre projetée, a considéré que :

- l'Offre est conforme aux intérêts de la Société, de ses salariés et de ses actionnaires ;
- aucun impact n'est attendu en matière d'emploi du fait de cette opération, aucun changement au sein de la direction en place n'étant notamment envisagé à l'issue de l'Offre, et la Société entend poursuivre son activité dans la continuité de la stratégie actuellement suivie.

Le Conseil d'administration a constaté que cette opération constitue une opportunité offerte aux actionnaires qui le souhaitent, d'obtenir une liquidité de leurs actions à un prix représentant une prime de 7,6% sur le cours moyen sur un mois pondéré par les volumes au 25 novembre 2013. L'Offre fait par ailleurs bénéficier aux actionnaires qui ne souhaitent pas y participer, ou dont les ordres d'apport seront réduits dans le cadre de la centralisation, d'un impact relatif sur les capitaux propres de la Société.

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé le lancement d'une réduction de capital, par le biais d'une offre publique de rachat portant sur un nombre maximum de 455.640 actions de la Société, soit 20,00% du capital et 13,03% des droits de vote, à un prix de 6,80 euros par actions, pour un montant global et maximum de 3.098.352 euros, sous réserve (i) de l'obtention de la part de l'AMF d'une décision de dérogation au dépôt d'une offre publique obligatoire par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et le concert formé par Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK et Monsieur Olivier POULIGNY, à raison de l'accroissement de leur participation en capital de plus de 2%, et (ii) du caractère définitif de la décision de dérogation obtenue.

Le Conseil d'administration a confirmé sa volonté d'annuler concomitamment et en sus à la réduction de capital consécutive à l'Offre, 11.742 actions auto détenues représentant 0,52% du capital. Ont participé à la délibération du Conseil d'Administration : Monsieur Laurent PIEPSZOWNIK, Monsieur Olivier POULIGNY, Monsieur Eric DELAFONTENELLE, à l'exception de Madame Maïlys LAFFITE, Madame Sophie DUPREZ, Madame Claude VIBERT-GUIGUE, absentes.

5 CONTACTS INVESTISSEURS

Jean-Jacques LINCK - Directeur Financier - 01 40 89 69 00 - info@umanis.com

¹ calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

¹ et ² calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

³ calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

⁴ calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

⁵ calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF

14 Novembre 2013

**Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 2013
en légère croissance**

Chiffre d'affaires consolidés (K€)	2013 *	2012 **
Premier trimestre	22 202	23 083
Deuxième trimestre	28 660	20 926
Troisième trimestre	30 965	19 720
Total 9 mois	81 827	63 729

* *périmètre Umanis + Helice dont Umanis a pris le contrôle fin avril 2013.*

** *périmètre Umanis seul*

Umanis annonce que le chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre s'établit à 30,9 millions d'euros, en croissance organique de 3,1% à périmètre comparable (Umanis + Helice dont Umanis a pris le contrôle fin avril 2013). Pour rappel, il était de 19,7 millions d'euros en 2012 (hausse de 57% par rapport au chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre à périmètre non comparable).

Le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de l'année atteint 81,8 millions d'euros, en croissance organique de 2,3% à périmètre comparable. Pour rappel, il était de 63,7 millions d'euros en 2012 (hausse de 28,4% par rapport au chiffre d'affaires des neuf premiers mois à périmètre non comparable).

Le marché des services informatiques reste très tendu en France et particulièrement concurrentiel avec une perspective de poursuite de la forte pression sur les prix actuellement observée. Umanis compte cependant sur le dynamisme de ses offres innovantes en Business Intelligence et son avance industrielle en centres de services toutes technologies.

Ainsi, la société reste concentrée sur le maintien de ses marges qui passera par la bonne exécution du plan de retour au profit de la société Hélice qui devrait avoir lieu en cours d'exercice 2014.

2 Septembre 2013

Comptes consolidés 1er semestre 2013

En K€	30 juin 2013	Contribution d'HELICE au résultat consolidé 30.06.2013 (2 mois)	31 décembre 2012	30 juin 2012
CHIFFRE D'AFFAIRES	50 856	6 028	88 004	44 014
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 941	-1 178	5 917	2 561
RESULTAT OPERATIONNEL	1 307	-1 298	5 604	2 385
RESULTAT AVANT IMPOTS	938	-1 305	5 469	2 467
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	71	-1 387	2 886	1 396
RESULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE MERE	7	-1 387	2 837	1 310

Umanis a pris le contrôle de la société Groupe Hélice fin avril 2013.

Bien qu'Umanis soit détentrice de 60 % du capital de Groupe Hélice, les normes comptables IFRS (IAS 32) requièrent sa consolidation à 100%.

Les résultats enregistrés par Groupe Hélice et sa filiale au cours des mois de mai et de juin 2013 tiennent compte des coûts de restructuration engagés pendant cette période et ont un impact négatif de 1 387 K€ sur le résultat net des comptes consolidés au 30 juin 2013 d'UMANIS.

30 Août 2013

**Communiqué de mise à disposition du Rapport financier semestriel
au 30/06/2013**

UMANIS annonce ce jour avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financier son Rapport financier semestriel au 30 juin 2013.

Ce rapport peut être consulté sur le site Internet de la société à l'adresse www.umanis.com, dans la rubrique « Investisseurs ».

30 Août 2013

Projet de transfert de la cotation des titres sur NYSE Alternext

Les actionnaires de la société UMANIS sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le lundi 2 septembre 2013 à 9 heures, au siège social de la société. A l'occasion de cette Assemblée Générale, UMANIS soumettra à ses actionnaires, par la 1^{ère} résolution, un projet de transfert de la cotation de ses titres sur le marché NYSE Alternext à Paris. Cette résolution permettrait à UMANIS d'être coté sur un marché plus adapté à la taille de l'entreprise et d'alléger les obligations réglementaires et les coûts induits par la cotation sur un marché réglementé.

Conformément à la réglementation en vigueur, UMANIS souhaite attirer l'attention de ses actionnaires sur les conséquences possibles d'un tel transfert :

- En termes de protection des actionnaires minoritaires :
 - la protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur NYSE Alternext par le mécanisme de l'offre publique en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
 - par ailleurs, les sociétés cotées sur NYSE Alternext ne doivent communiquer au marché, en terme d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse), de 50% et 95% du capital ou des droits de vote ;
 - cependant, conformément aux dispositions légales, UMANIS restera soumis, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation de NYSE Euronext, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuil et de déclarations d'intention telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur NYSE Euronext.
- En matière d'information financière périodique, des obligations allégées en termes d'information financière, parmi celles-ci, et sans en prétendre à l'exhaustivité :
 - dispense de communication en matière d'informations financières trimestrielles. UMANIS s'engage

néanmoins à publier ses chiffres d'affaires trimestriels non audités dans un délai de 45 jours suivant la clôture de chaque trimestre ;

- allongement des délais de publication des comptes semestriels, comprenant un bilan, un compte de résultat et des commentaires sur la période, à 4 mois suivant la clôture du semestre ;
- dispense d'établir un rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ;
- libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés.

S'agissant d'un marché non réglementé, il pourrait résulter du transfert sur NYSE Alternext une évolution de la liquidité du titre différente de la liquidité constatée depuis le début de la cotation de UMANIS sur NYSE Euronext.

Enfin, dans un souci de transparence vis-à-vis de ses actionnaires, UMANIS entend continuer de délivrer une information précise, sincère et régulière, en portant à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants.

UMANIS communiquera sur le calendrier prévisionnel du transfert ultérieurement, dès lors que les actionnaires auront approuvé cette résolution en Assemblée Générale Mixte et que la décision de transférer les titres aura été adoptée par le Conseil d'administration de la société et accordée par NYSE Euronext.

L'avis de convocation des actionnaires a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 16 août 2013.

Ces documents sont disponibles sur demande au siège de la société ainsi que sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.umanis.com

19 Août 2013

Chiffre d'affaires du 1er semestre 2013, croissance organique de 0.7 %

Chiffre d'affaires (K€)	2013 consolidé (1) (Umanis + Helice mai/juin)	2012 proforma (2) (Umanis + Helice mai/juin)	variation (1 vs.2)	2012 consolidé (3) Umanis	variation (1 vs. 3)
Premier trimestre	22 202	23 083	-3,8%	23 083	-3,8%
Deuxième trimestre	28 660	27 426	4,5%	20 926	37,0%
Premier semestre	50 862	50 509	0,7%	44 009	15,6%

Le chiffre d'affaires consolidé au 2^{ème} trimestre 2013 s'établit à 28 660 K€ contre 20 926 K€ en 2012 soit une progression de 37.0 %. La croissance organique en pro forma s'établit à 4.5 %, en tenant compte de l'activité des mois de mai et juin du groupe HELICE dont UMANIS a pris le contrôle en date du 25 avril 2013.

Le chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} semestre 2013 s'établit à 50 862 K€ contre 44 009 K€ en 2012 soit une progression de 15.6 %. La croissance organique en pro forma s'établit à 0.7 %, en tenant compte de l'activité des mois de mai et juin du groupe HELICE.

Dans un contexte économique plus difficile qu'en 2012, notamment marqué par une pression importante sur les prix, l'activité du groupe est bien orientée pour le 2^{ème} semestre.

Cependant, le positionnement du groupe, spécialisé principalement en CRM, BI et E business, ainsi que la qualité de son delivery, lui permettent d'être confiant sur une continuation de la croissance organique. Celle-ci est réalisée par des prises de parts de marché sur la concurrence.

Le groupe publiera ses résultats du 1^{er} semestre 2013, le 30 août après bourse.

12 Août 2013

**Assemblée Générale Mixte du 2 septembre 2013
Mise à disposition des documents préparatoires**

Les actionnaires de la société Umanis sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le lundi 2 septembre 2013 à 9h00 au siège social sis 7/9 rue Paul-Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 29 juillet 2013 (Bulletin n°90). Il contient l'ordre du jour, les projets de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette assemblée et peut être consulté dans l'espace « Investisseurs » du site internet de la Société (www.umanis.com). Il sera par la suite complété par un avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires dans les 15 jours précédant l'Assemblée Générale Mixte.

Les documents prévus à l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables :

Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer des documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;

Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant l'Assemblée

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

1^{er} Juillet 2013

**BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE CONTRACTE AVEC LA SOCIETE DE
BOURSE GILBERT DUPONT**

Au titre du contrat de liquidité confié par la société UMANIS à la Société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 30 juin 2013, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 9 544 titres
- Solde en espèce du compte de liquidité : 28 275,09 €

Il est rappelé que lors du bilan annuel du 31 décembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 11 509 titres
- Solde en espèces du compte de liquidité : 19 972,34 €

27 Juin 2013

Communiqué de mise à disposition du rapport du président sur le contrôle interne

UMANIS annonce avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financier le Rapport de son Président sur le Gouvernement d'entreprise et le Contrôle interne pour l'exercice clos le 31/12/2012.

Ce rapport peut être consulté sur le site Internet de la société à l'adresse suivante www.umanis.com dans la rubrique « Investisseurs »

27 mai 2013

Document d'information annuel 2012/2013

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois

(article L.451-1-1 du Code monétaire et financier et article 222-7 du règlement général de l'AMF)

Communiqués et Avis financiers

15/05/2013 Communiqué de presse : Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2013

25/04/2013 Communiqué de presse : Umanis annonce la réalisation de l'opération de prise de participation majoritaire dans le Groupe HELICE

23/04/2013 Communiqué d'annulation actions

17/04/2013 Communiqué de presse sur les résultats de l'année 2012

16/04/2013 Avis d'expert Big Data et appliances in-memory, bienvenu dans la BI du futur

3/04/2013 Communiqué de presse : Umanis annonce un projet de prise de participation majoritaire dans le Groupe HELICE

7/02/2013 Communiqué de presse : Umanis annonce l'ouverture de son centre de services offshore à Casablanca

01/02/2013 Chiffre d'Affaires du quatrième trimestre 2012 et Chiffre d'Affaires annuel 2012

25/01/2013 Communiqué de presse : Umanis accompagne l'Autorité de Contrôle Prudentiel dans la mise en œuvre de son nouveau système d'information en vue de la mise en application de Solvabilité II

18/01/2013 Communiqué de presse - Avis d'expert : Solvency II, maîtriser le reporting et garantir la qualité des données

8/01/2013 Communiqué de presse - Avis d'expert : Adieu marketing direct, bienvenu dans le marketing temps réel interactif !

3/01/2013 Bilan annuel du contrat de liquidité contracté avec la société de bourse Gilbert Dupont

17/12/2012 Umanis accompagne la Fédération Française de BasketBall dans la refonte de son système d'information métier

12/11/2012 Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 2012

8/11/2012 Fusion simplifiée par voie d'absorption de la société Umanis France par la société Umanis SA le 08/11/2012



19/09/2012 Umanis dresse le bilan à mi-année de ses recrutements : environ 180 nouveaux collaborateurs

12/09/2012 Communiqué de presse - Avis d'expert, Appliances, la révolution in-memory est en marche

04/09/2012 Umanis réalise le portail de reporting sur les sportifs de haut niveau pour le Ministère des Sports dans le cadre des Jeux Olympiques de Londres 2012

14/08/2012 Chiffre d'affaires 1er semestre 2012

26/06/2012 Umanis annonce le recrutement de près de 80 jeunes diplômés au second semestre 2012 pour renforcer ses équipes

29/05/2012 Document d'information annuel 2011/2012

22/05/2012 Annulation d'actions

22/05/2012 Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions

Documents déposés au greffe du Tribunal de Commerce :

15/11/2012 Déclaration de conformité de la fusion-absorption d'Umanis France par Umanis SA

28/09/2012 Projet de traité de fusion absorption de la société Umanis France par Umanis SA

06/07/2012 Réduction du capital social - mise à jour des statuts

Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires

13/06/2012 Avis de convocation d'actionnaires et de porteurs de parts à l'Assemblée Générale Mixte du 28 Juin 2012

23/05/2012 Avis de réunion d'actionnaires et de porteurs de parts à l'Assemblée Générale Mixte du 28 Juin 2012

10/05/2013 Avis de convocation d'actionnaires et de porteurs de parts à l'Assemblée Générale Mixte du 14 Juin 2013

Autres informations règlementées

03/05/2013 Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions du mois d'avril 2013

30/04/2013 Honoraire des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2012

29/04/2013 Rapport financier annuel 2012

23/04/2013 Publication des droits de votes au 23 Avril 2013

05/04/2013 Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions du mois de mars 2013

04/03/2013 Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions du mois de février 2013

04/02/2013 Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions du mois de janvier 2013

28/01/2013 Programme de rachat d'actions 2013

04/01/2012 Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions du mois de décembre 2012

04/12/2012 Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions du mois de novembre 2012

05/11/2012 Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions du mois de septembre 2012

08/10/2012 Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions du mois de septembre 2012

14/09/2012 Compte-rendu de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2012

03/09/2012 Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions du mois d'août 2012

31/08/2012 Rapport financier semestriel

06/08/2012 Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions du mois de juillet 2012

19/07/2012 Rapport du Président sur le contrôle interne

19/07/2012 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

17/07/2012 Résultats des votes à l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2012

09/07/2012 Avis des droits de vote au 28 juin 2012

06/07/2012 Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions du mois de juin 2012

06/07/2012 Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec la société de bourse Gilbert Dupont

11/06/2012 Comptes consolidés et Informations financières au 31 décembre 2011

11/06/2012 Formulaire de vote

11/06/2012 Annexe des Comptes Sociaux clos le 31 décembre 2011

11/06/2012 Liste des Administrateurs et de leur fonction au 31 décembre 2011

11/06/2012 Rapport de gestion

11/06/2012 Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Juin 2012

11/06/2012 Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

11/06/2012 Texte des projets de résolutions proposées au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 28 Juin 2012

11/06/2012 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2011

06/06/2012 Communiqué mensuel regroupant les déclarations hebdomadaires de rachat d'actions du mois de mai 2012

24 mai 2013

Assemblée Générale Mixte du 14 Juin 2013

Mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la société Umanis sont convoqués à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 16 juin 2013 à 9h00 au siège social sis 7/9 rue Paul-Vaillant Couturier - 92300 Levallois-Perret.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des résolutions a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 10 mai 2013 (Bulletin n°56). Il contient l'ordre du jour, les projets de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette assemblée et peut être consulté dans l'espace « Investisseurs » du site internet de la Société (www.umanis.com). Il sera par la suite complété par un avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires dans les 15 jours précédant l'Assemblée Générale Mixte.

Les documents prévus à l'article R.225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions réglementaires applicables :

Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer des documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;

Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant l'Assemblée

Les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires.

15 mai 2013

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2013

Le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2013 s'établit à 22.2 M€, à comparer au 22.9 M€ du 1er trimestre 2012.

L'activité de ce 1er trimestre 2013 s'inscrit en retrait de 3% par rapport à l'année passée.

Corrigé de l'effet calendaire défavorable en 2013, 2 jours ouvrés en moins par rapport à 2012, le chiffre d'affaires est stable d'une année à l'autre.

Dans un environnement économique toujours très tendu, se traduisant par des pressions fortes sur les prix, le groupe Umanis se focalise sur la pérennisation de ses marges par rapport aux années précédentes.

30 Avril 2013

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau – Exercice 2012

En €	DELOITTE et Associés						Cabinet Exelmans					
	Montants en €			% du total			Montants en €			% du total		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	150 000	150 000	106 000	59 %	59 %	44 %	105 000	105 000	110 000	41 %	41 %	66 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de CAC	0	0	14 000	0	0		0	0	45 000	0	0	
Sous-Total	150 000	150 000	120 000	59 %	59 %	44%	105 000	105 000	155 000	41 %	41 %	66 %
AUTRES PRESTATIONS												
TOTAL	150 000	150 000	120 000	59 %	59 %	44%	105 000	105 000	155 000	41 %	41 %	66 %



29 Avril 2013

Communiqué de mise à disposition du rapport financier annuel 2012

Le Groupe Umanis annonce avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financier son rapport financier annuel au 31 décembre 2012.

Ce rapport financier annuel peut être consulté sur le site Internet de la société à l'adresse suivante www.umanis.com dans la rubrique « A propos/Documents Financiers ».

25 Avril 2013

UMANIS ANNONCE LA REALISATION DE L'OPERATION DE PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS GROUPE HELICE

L'assemblée générale des actionnaires de la société GROUPE HELICE réunie ce jour a approuvé l'augmentation de capital réservée à UMANIS SA d'un montant brut de 2 972 258,71 euros lui conférant ainsi 51% du capital, soit la majorité du capital et des droits de vote.

UMANIS SA a souscrit intégralement à ladite augmentation par émission de 304 223 actions GROUPE HELICE nouvelles.

Par ailleurs et à la suite de la réalisation de cette augmentation de capital, la gouvernance de la société

GROUPE HELICE a été modifiée comme suit:

- Monsieur Olivier POULIGNY occupe les fonctions de Président.
- Madame Julie COLTIN occupe les fonctions de Directeur Général.

Enfin, il est précisé que, à la suite de la réalisation de cette augmentation de capital réservée qui a conduit UMANIS SA à franchir le seuil de 50 % dans le capital et des droits de vote de GROUPE HELICE, les cédants se sont engagés à céder à UMANIS SA et cette dernière à les acquérir, après respect des clauses statutaires de préemption et d'agrément, 58 333 actions de GROUPE HELICE, conférant ainsi à la société UMANIS SA 60 % du capital et des droits de vote de GROUPE HELICE.

23 Avril 2013

Publication droits de vote au 23 avril 2013

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article L.233-8 II du code de commerce et l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

Le nombre total des droits de vote théoriques existant à la date du 23 avril 2013 était de **3 495 445** (total tenant compte de 53 actions d'autocontrôle privées de droit de vote).

Annulation d'actions

Le Conseil d'administration, réuni le 16 avril 2013, a décidé de procéder à l'annulation de 37 850 actions détenues en auto détention représentant 1,63 % de son capital, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 juin 2012.

Le capital social d'Umanis se compose désormais de 2.278.205 actions d'une valeur nominale de 1,10 euros.

17 Avril 2013

Résultats 2012

LEGERE BAISSSE DU RESULTAT OPERATIONNEL 2012 : 5,6 M€

Résultats en (K€)	2012	2011	VARIATION
Chiffre d'affaires	88 004	81 151	8,44%
Résultat opérationnel courant	5 917	6 642	-10,90%
En % du CA	6,72%	8,18%	
Résultat opérationnel	5 604	5 812	- 3,57%
En % du CA	6,37%	7,16%	
Résultat net part du groupe	2 886	3 698	-21,96%
En % du CA	3,28%	4,56%	

Pour 2012, le chiffre d'affaires s'établit à 88 001 K€ contre 81 151 K€, soit une croissance organique de 8,44%.

Le Résultat Opérationnel s'établit à 5 604 K€ contre 5 812 K€, en légère baisse de 3,57%.

Le résultat Net s'établit à 2 886 K€ contre 3 698 K€ en 2011, en baisse de 21,96%.

L'endettement d'Umanis à fin 2012 est constitué en partie à moyen terme par les sommes restants dues au titre des financements obtenus pour l'acquisition du groupe Aura en 2011, et pour la partie à court terme par l'affacturage, dont le niveau d'utilisation diminue de 13,7% par rapport à 2011.

Perspectives 2013

Afin de préserver sa rentabilité, sa compétitivité et de renforcer ses positions sur ses marchés durablement, le groupe a mise en place une stratégie qui consiste à :

- Industrialiser son offre de services pour offrir des prestations mutualisées (AT groupée) avec un engagement renforcé sur la qualité délivrée à un cout particulièrement compétitif (offre Centres de Services en nearshore, inshore et offshore) et ce, sur tous les domaines d'expertises spécialisés du groupe
- A développer ses prestations au forfait via des offres spécialisées métiers à forte valeur ajoutée telles que le risk management dans la bancassurance (fraude, crédit/souscription, blanchiment, marché), le reporting réglementaire (Bâle 3, Solvency II, etc.), le CRM, le Big Data, la Rapid Bi, le master data management, la gestion des campagnes multicanale, le pilotage des rémunérations variables, la planification et l'élaboration budgétaire, etc.
- A renforcer sa pression commerciale sur les domaines les plus porteurs tels que la Business Intelligence qui représente plus de 60% de l'activité du groupe et qui devrait progresser de plus de 5% par an jusqu'en 2014 (source Pierre Audouin Consultants)
- A se positionner fortement dès à présent sur des domaines d'expertises et de compétences qui seront porteurs demain tels que les applications mobiles, le data mining, les plateformes analytiques in-memory, les appliances ou encore le cloud computing.

3 Avril 2013

UMANIS ANNONCE UN PROJET DE PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS GROUPE HELICE

A la recherche d'une solution de financement depuis l'automne 2012 pour assurer son retournement, HELICE s'est rapprochée d'UMANIS dans le cadre d'un accord d'exclusivité. Les sociétés envisagent la prise de participation majoritaire d'UMANIS dans Groupe HELICE. L'opération consisterait, après approbation des actionnaires de Groupe HELICE, en la souscription par UMANIS d'une augmentation de capital qui lui serait exclusivement réservée.

Cette opération conduirait UMANIS à détenir à l'issue de l'opération 60 % du capital et des droits de vote de Groupe HELICE. Elle serait réalisée aux conditions usuelles à ce type d'opération et après expiration du délai statutaire de convocation des actionnaires et au plus tard le 30 avril 2013.



Cet accord a été soumis à la consultation des instances représentatives du personnel concernées d'UMANIS et Groupe HELICE la semaine dernière.

Par cette opération, UMANIS renforcera sa position dans le domaine de l'infrastructure et de la production informatique et atteindra le chiffre d'affaires de 127 M€ Pro forma. L'ensemble ainsi constitué conservera ses deux métiers historiques :

pour UMANIS : BI, CRM et e-business,

pour HELICE : conseil en infrastructures et production informatique.

L'entrée d'UMANIS dans le capital de Groupe HELICE stabilisera sa santé financière et lui permettra d'accroître ses parts de marché.

7 Février 2013

Umanis annonce l'ouverture de son centre de services offshore à Casablanca

Présent en partenariat depuis une dizaine d'années au Maroc, Umanis a décidé de renforcer sa position en implantant un centre de services offshore (Umanis BPO, filiale à 100% du groupe) à Casablanca

Fort du succès que remporte son offre en centre de services nearshore depuis sa création à Tours en 2006 (+20% de croissance en 2012), le Groupe a décidé d'étendre son mode opératoire en offshore en implantant un centre de services à Casablanca qui propose d'ores et déjà 150 positions. En effet, dans un contexte économique tendu où la tension sur les prix reste forte, la tendance est clairement au développement de ce mode opératoire qui permet aux entreprises clientes d'optimiser les coûts, d'améliorer la qualité de services et de faciliter l'accès aux compétences et aux technologies grâce aux effets liés à la massification des prestations, l'industrialisation de la fourniture des services et la mutualisation entre différentes entités ou plusieurs clients.

« Au-delà de sa position géographique avantageuse, à environ trois heures de Paris, et des évidents rapprochements culturels, le Maroc représente un environnement stable s'appuyant sur des bases économiques solides. Le pays bénéficie également d'infrastructures modernes et d'une population jeune et bien formée. C'est pourquoi nous avons choisi d'installer notre centre de services dans le Casablanca Nearshore Park, un parc d'activités dédié à l'externalisation de prestations de services qui bénéficie d'une situation idéale susceptible d'attirer de nombreux talents. » explique Laurent Piepszownik, Président Directeur Général d'Umanis

Le Maroc a été un choix tout à fait logique puisque depuis une dizaine d'années le groupe, présent au travers de partenariats, y mène de nombreux projets pour ses clients français mais également pour des clients locaux tels que la Bank Al-Maghrib. De plus, les activités d'Umanis au Maroc sont en parfaite adéquation avec la stratégie du groupe qui vise de plus en plus à proposer des prestations réalisées en centre de services qu'ils soient situés en nearshore ou en offshore.

« Umanis BPO est spécialisé sur les mêmes cœurs d'expertises du groupe que sont la Business Intelligence, le Web-IT et le CRM en incluant les prestations en centre d'appels. Ce centre de services offshore propose des prestations de projet au forfait et d'infogérance applicative (TMA) et capitalise sur l'ensemble des méthodes, des bonnes pratiques et des outils du groupe qui ont fait sa réputation en termes de qualité de services et de grande capacité de delivery. » conclut Laurent Piepszownik, Président Directeur Général d'Umanis.

1er Février 2013

Chiffres d'affaires 2012 : 87 995 K€, croissance organique de 8,4 %

En K€	2012	2011
1er trimestre	22 867	19 675
2ème trimestre	21 147	20 288
1er semestre	44 014	39 963
3ème trimestre	19 720	18 935
4ème trimestre	24 261	22 254
2ème semestre	43 981	41 189
Total	87 995	81 152

Chiffres d'affaires du 4ème trimestre 2012

Le chiffre d'affaires consolidé du 4ème trimestre 2012 s'établit à 24 261 K€ contre 22 254 K€ en 2011, soit une progression de 8,9 % en croissance organique.

Chiffre d'affaires annuel 2012

Pour 2012, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 87 995 K€ contre 81 152 K€ en 2011, soit une progression de 8,4 % en croissance organique.

Perspectives

Pour l'année 2013, le groupe envisage une année toujours difficile, avec un environnement où la pression sur les prix se fait toujours sentir. Cependant, le positionnement du groupe, spécialisé principalement en CRM, BI et E business, ainsi que la qualité de son delivery, lui permettent d'être confiant sur une continuation de la croissance organique. Celle-ci est réalisée par des prises de parts de marché sur la concurrence.

Le choix dès 2006, d'industrialiser les développements, dans des centres de services de proximité, s'avère correspondre exactement aux besoins de ses clients.